



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (suite)

	Pages
Discours de M. Mudenda (Zambie)	1
Discours de M. Swaran Singh (Inde)	5
Discours de M. Weeks (Libéria)	10
Discours de M. Chiao (Chine)	14
Discours de M. Potolot (République centrafricaine)	21
Réponse du représentant de la République khmère	24

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MUDENDA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite chaleureusement de votre élection au poste élevé de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Non seulement vous êtes éminemment qualifié pour cette tâche, mais vous êtes aussi le représentant d'un grand pays qui a beaucoup contribué à la paix et à la sécurité internationales, surtout dans le domaine de la liberté de l'homme et de la justice. Je tiens à vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

2. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui a si bien dirigé les travaux de la vingt-sixième session.

3. Bien que j'aie déjà eu l'occasion, ailleurs, d'adresser nos sincères félicitations et nos bons vœux à notre nouveau secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je tiens à les renouveler ici. Je voudrais lui redonner l'assurance du soutien et de la coopération que lui apportera le Gouvernement de la Zambie dans l'exercice de ses tâches si importantes et difficiles.

4. Des événements importants se sont produits depuis la vingt-sixième session. Récemment, les ministres des affaires étrangères des pays non alignés se sont réunis à Georgetown, en Guyane, où le nombre et la qualité des participants ont montré que le mouvement non aligné ne s'est pas seulement agrandi par l'acquisition de nouveaux membres mais qu'il a aussi étendu la portée de son engagement.

5. En rendant hommage au Gouvernement et au peuple de la Guyane pour l'excellente organisation de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non

alignés, tenue à Georgetown du 8 au 12 août 1972, et la chaleureuse hospitalité qu'ils ont accordée aux participants, il me semble important de souligner que, pour la première fois, les pays non alignés ont consacré une attention particulière aux problèmes de la coopération économique. Il en est résulté un programme d'action pour la coopération économique¹, dont la mise en œuvre devrait notamment permettre à ces pays de se suffire davantage à eux-mêmes.

6. En outre, on a pu constater que le mouvement non aligné était de plus en plus décidé à éliminer l'oppression et la domination étrangères quelles qu'en soient les formes et les manifestations. Le mouvement a également manifesté en termes concrets sa volonté de soutenir ceux qui luttent pour la liberté des hommes. La Zambie, comme d'autres Etats Membres, est fière d'appartenir à un mouvement qui s'est engagé à défendre la paix, la justice et le progrès dans le monde.

7. Le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine dans l'Organisation, l'an dernier, a constitué un événement important, dont nous avons été heureux. La Chine n'a jamais cessé de soutenir et d'aider les peuples qui luttent pour leur liberté. Elle s'est vouée à la cause de la paix. La récente normalisation des relations de la Chine avec le Japon, dont nous nous félicitons de tout cœur, n'est qu'un exemple des efforts sincères que la Chine déploie dans ce domaine. Depuis sa création, en 1949, après des guerres longues et dévastatrices, la République populaire de Chine s'est développée par ses propres efforts. Son expérience est applicable à de nombreux pays en voie de développement.

8. Les contacts de Washington avec Pékin et Moscou ont apporté certains changements dans leurs relations. Nous nous en félicitons parce que cela apporte un soulagement aux nombreuses nations qui, pendant le dernier quart de siècle, n'ont cessé de craindre un affrontement entre l'Est et l'Ouest. Du reste, nous nous félicitons aussi des efforts de détente en Europe et nous espérons qu'ils contribueront à faire régner la paix et la sécurité internationales en notre temps.

9. Cependant, pour bienvenu que soit ce changement de la part des grandes puissances, il semble provoquer des difficultés pour l'Organisation des Nations Unies, qui s'efforce de découvrir sa place dans cette détente limitée qui introduit des éléments très négatifs de supériorité militaire et de monopole des grandes puissances dans l'élaboration de

¹ Programme d'action en matière de coopération économique entre les pays non alignés, approuvé à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Georgetown, Guyane, du 8 au 12 août 1972.

décisions affectant la race humaine tout entière. Chacun sait que les tendances au monopole sont contraires non seulement à la démocratisation des relations internationales et à l'instauration de la paix, de la justice et du progrès, mais encore aux principes de l'indépendance et de la souveraineté.

10. A Georgetown, les ministres des affaires étrangères des pays non alignés "ont exprimé leur solidarité avec les héroïques peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, dans leur lutte pour leur libre détermination. Ces peuples ont souffert pendant des dizaines d'années les ravages de la guerre, et ont subi des pertes incalculables, tant en vies humaines qu'en biens matériels. Mais la cruelle guerre menée contre les peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos n'a fait que renforcer leur volonté. Il est réconfortant de noter qu'ils continuent leur lutte avec une vigueur et une persévérance renouvelées²."

11. L'escalade de la guerre au Viet-Nam, qui utilise maintenant des bombardiers à réaction F-111, aggrave une situation déjà sérieuse et inflige des souffrances indicibles, des pertes de vies et de biens à l'Indochine. Cet acte de terrorisme commis par les Etats-Unis contre le peuple vietnamien doit être condamné dans les termes les plus forts. Soulignons qu'en Asie du Sud-Est des régions entières sont ravagées par l'utilisation inhumaine et sans précédent d'armes chimiques dévastatrices et de défoliants, contrairement au Protocole de Genève de 1925³ et à l'esprit de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin de cette année.

12. Les forces des Etats-Unis doivent immédiatement cesser de bombarder les populations innocentes du Viet-Nam. Nous persistons à croire que la seule base possible pour une paix juste et durable en Asie du Sud-Est consiste à ce que les Etats-Unis d'Amérique répondent au plan de paix en sept points énoncé par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud.

13. Passant au sous-continent indien, nous rendons hommage au président Bhutto et au Premier Ministre, Mme Gandhi, pour les efforts qui ont permis de réduire la tension et d'aboutir à l'Accord de Simla du 3 juillet.

14. La Zambie a toujours été partisan de la réunification de la Corée. A cet égard, nous nous félicitons des contacts et entretiens bilatéraux destinés à favoriser la réunification pacifique du pays, sans ingérence extérieure.

15. La délégation de la Zambie souhaite rendre hommage aux 10 membres du Comité des chefs d'Etat africains de l'Organisation de l'unité africaine [OAU] qui se sont efforcés d'aider les Nations Unies à trouver une solution au problème du Moyen-Orient.

16. Il est certain que de très nombreux Palestiniens ont été déplacés et se trouvent sans foyer. Dans ces circons-

² Voir le paragraphe 22 de la Déclaration des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, adoptée à Georgetown, Guyane, le 12 août 1972.

³ Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925.

tances, le découragement, le désespoir et l'amertume sont inévitables. Nous devrions rechercher une solution à la cause profonde du problème. Nous avons souvent tendance à discuter longuement de l'effet au lieu de nous occuper de la cause. Nous voulons la paix, la sécurité et la justice pour toutes les populations de la région.

17. Nous estimons que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue une base pour le règlement du problème, mais les intérêts égoïstes des grandes puissances semblent compliquer tous les nouveaux efforts visant à élaborer un règlement juste et durable.

18. La grave situation qui règne en Afrique australe et en Guinée (Bissau) reste une menace à la paix et à la sécurité internationales. Tant l'esprit que les décisions⁴ de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue à Rabat, Maroc, du 12 au 15 juin 1972 montrent que les peuples d'Afrique sont bien décidés à libérer le dernier pouce de leur continent de la domination étrangère. Les peuples opprimés qui luttent pour leur liberté ont le droit de compter sur le soutien de la communauté internationale pour réaliser leur libération totale. Dans le mouvement non aligné, ce soutien leur est déjà assuré, comme l'a prouvé une fois de plus la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de Georgetown.

19. Depuis la déclaration que j'avais faite à l'Assemblée [1945^{ème} séance], l'année dernière, la lutte poursuivie par les mouvements de libération en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) a encore gagné du terrain. Les régions libérées ont reçu la visite de groupes ou de particuliers et obtenu l'appui de différentes parties du monde. Nous pensons également aux constatations de la mission spéciale à trois des Nations Unies qui s'est rendue au mois d'avril dernier en Guinée (Bissau) et a passé au total 130 heures à l'intérieur des régions libérées de ce territoire, sans y trouver le moindre indice d'administration ou d'autorité portugaise. Le Portugal doit reconnaître sa défaite dans ces régions.

20. Il est inquiétant de constater que certains pays occidentaux continuent de fournir au Portugal les moyens de guerre chimiques dont il se sert contre la population africaine en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Outre qu'il commet des actes de génocide, le Portugal fasciste continue d'employer dans de nombreuses régions habitées des défoliants dans les plantations de manioc, de patates douces et autres, entraînant la destruction totale des cultures alimentaires. Il en est résulté une famine grave dans ces régions. Ce genre d'actes inhumains et irréfléchis de la part du Portugal mérite d'être condamné. Les pays qui fournissent ces armes au Portugal devraient prendre les mesures voulues pour que celui-ci ne puisse plus les acheter ni les utiliser.

21. Je demande donc à toutes les nations éprises de paix d'augmenter leur assistance morale et matérielle aux mouvements de libération de ces territoires. Je sais qu'un certain nombre de pays donnent déjà une aide matérielle consi-

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972*, document S/10741.

dérable à ces mouvements et je leur exprime les remerciements sincères de la Zambie. Cependant, d'autres pays ont fait table rase de tous les principes moraux qui avaient façonné leur propre nation, préférant se cramponner à une politique égoïste et inhumaine, en aidant les forces du colonialisme et du racisme en Afrique.

22. Je voudrais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur un autre aspect de la lutte de libération en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). J'ai déjà dit que de vastes étendues de ces territoires avaient été libérées et se trouvaient entièrement sous l'autorité des mouvements de libération. Dans ces régions, il faut permettre aux populations de poursuivre une vie normale. Elles doivent disposer des ressources alimentaires, des services de santé et d'éducation dont elles ont besoin. Elles ont besoin aussi de moyens de transport pour assurer la bonne distribution des produits.

23. Je suis convaincu que, dans ce domaine, les institutions spécialisées des Nations Unies ont non seulement la possibilité d'assurer les services voulus aux régions libérées, mais aussi la pressante obligation morale de fournir l'assistance nécessaire, conformément à la résolution 2874 (XXVI) de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions appropriées. Ces régions, qui sont administrées en tant qu'unités autonomes, devraient donc se voir offrir une assistance multilatérale par les institutions spécialisées. Aux fins de l'assistance, ces régions devraient être considérées comme étant des moins avancées parmi les pays en voie de développement, selon la définition du Comité de la planification du développement du Conseil économique et social⁵, et avoir droit, à ce titre, aux mesures spéciales envisagées dans la Stratégie internationale du développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)].

24. La domination de la minorité raciste illégale au Zimbabwe est un problème qui continue de préoccuper les Nations Unies et la communauté internationale tout entière. J'ai exprimé le point de vue de ma délégation sur cette question brûlante dans ma déclaration du 27 septembre 1972⁶ au Conseil de sécurité. Je voudrais cependant demander une fois de plus au Gouvernement britannique de convoquer sans tarder une conférence constitutionnelle à laquelle tous les secteurs de la population du Zimbabwe se prononceraient librement sur le genre de gouvernement qu'ils souhaitent donner à leur pays. Mon gouvernement continuera d'appuyer le peuple du Zimbabwe dans sa juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance dans un gouvernement de la majorité.

25. La question de Namibie constitue toujours un grave défi à l'autorité des Nations Unies, qui sont directement responsables de l'administration du Territoire. La grave situation qui résulte de l'occupation persistante de ce territoire par l'Afrique du Sud exige que l'Organisation, et notamment le Conseil de sécurité, prennent des mesures

urgentes et efficaces pour mettre fin sans tarder à cette occupation illégale.

26. Nous condamnons fortement le régime fasciste et raciste de Pretoria qui a étendu à la Namibie son odieuse politique d'*apartheid* et "balkanisé" ce territoire. Nous savons que le défi persistant que l'Afrique du Sud oppose aux décisions et résolutions de l'Organisation a été consolidé par le soutien de certains pays occidentaux qui avaient acquis des intérêts économiques et autres en Namibie. Nous condamnons tous les pays qui persistent à soutenir et à protéger les racistes sud-africains. La Zambie continuera d'aider le peuple de Namibie qui lutte pour son autodétermination et son indépendance au sein d'un Etat unitaire.

27. Une documentation et des renseignements abondants sur les maux de l'*apartheid* ont été fournis à la communauté mondiale par les différents moyens d'information. A sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution très complète [résolution 2775 (XXVI)] concernant l'*apartheid*, qui n'est pas seulement un crime contre l'humanité mais qui, de plus, va directement à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je voudrais donc faire écho à l'appel que l'on entend lancer de temps en temps en faveur de la mise en œuvre des différentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'élimination de l'*apartheid*. A ce propos, ma délégation accueille avec faveur le projet de programme d'une "décennie d'action pour combattre le racisme et la discrimination raciale", présenté par le Secrétaire général en vertu des résolutions 2784 (XXVI) et 2785 (XXVI) [A/8805, annexe].

28. La Zambie appuie entièrement le programme projeté pour le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale [A/8820]. En marquant cet anniversaire, les Nations Unies devraient envisager de prendre des mesures efficaces contre les régimes minoritaires de racisme et d'oppression qui, en Afrique et ailleurs, persistent à violer les dispositions de cet important document.

29. Je voudrais passer maintenant à une autre question inquiétante qui constitue peut-être le principal obstacle à la réalisation d'une autodétermination et d'une indépendance complètes en Afrique. Je songe aux activités économiques et militaires de certains pays occidentaux dans des régions d'Afrique où la population autochtone lutte encore pour son indépendance. L'importation de chrome rhodésien par les Etats-Unis représente l'une des violations les plus flagrantes commises par un Etat Membre de notre organisation. Cette mesure n'est pas motivée par les besoins en chrome des Etats-Unis, comme l'ont fait remarquer mes collègues, les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Soudan et du Kenya, pendant le débat sur la Rhodésie au Conseil de sécurité, le 28 septembre⁷. Cette décision a, sans aucun doute, contrarié et fortement affaibli les efforts destinés à combattre le racisme et le régime minoritaire illégal en Rhodésie du Sud.

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 7*, par. 60.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, 1663ème séance*.

⁷ *Ibid.*, 1664ème séance.

30. Certains autres pays occidentaux, notamment le Royaume-Uni et la France, continuent de vendre des armes à l'Afrique du Sud. Nous déplorons cette infraction aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'embargo sur les armes. Par ailleurs, mon gouvernement a déjà eu l'occasion de s'élever contre les activités semblables d'un certain nombre d'autres pays occidentaux. Tous ces actes rétrogrades doivent être condamnés avec force par notre organisation.

31. A ce propos, je voudrais rendre hommage aux personnes et aux organisations qui, dans certains pays occidentaux, ont reconnu la justesse et la légitimité de la lutte qui se poursuit en Afrique et qui s'efforcent d'amener leur gouvernement à mettre fin à cette conduite endurcie. Je leur adresse mes remerciements et tous les encouragements possibles.

32. Il est particulièrement inquiétant de constater que la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], qui a eu lieu à Santiago en avril et mai de cette année, n'a pas abouti à des résultats appréciables dans le domaine du commerce. Des résolutions ont été plutôt adoptées dans l'espoir de les voir contribuer au développement économique des pays en voie de développement. A maintes reprises, des résolutions présentées par le Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement ont été diluées au point de devenir méconnaissables, ou rejetées d'emblée par les pays développés. Une attitude semblable ne devrait plus être admise. S'il existe la bonne volonté politique nécessaire, il n'est pas d'obstacle insurmontable.

33. Il convient cependant de souligner que les pays non alignés et les autres pays en voie de développement savent que c'est à eux qu'il appartient avant tout d'assurer leur développement économique. En conséquence, à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à Georgetown, un programme d'action en vue de la coopération économique parmi les pays non alignés a été rédigé. Les mesures prévues dans ce programme sont nombreuses et se rapportent à des domaines tels que le commerce, les finances, les investissements, la recherche, le transfert des techniques et les mesures institutionnelles de coopération et de coordination économiques. L'objectif du plan d'action est de renforcer le mouvement non aligné sur le plan économique et de relever le niveau de vie de ses Etats membres.

34. Le désarmement général et complet sous contrôle international efficace est toujours l'un des besoins les plus impérieux de notre temps. La décourageante course aux armements est très loin d'être enrayée. Elle contribue beaucoup à accroître la tension dans différentes parties du monde et nuit assurément à la paix et à la sécurité internationales. Est-il besoin de dire que la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires menacent l'existence de l'homme et son milieu ?

35. C'est en raison de cette grave situation que nous devons agir vite, non seulement pour arrêter l'absurde et coûteuse course aux armements, mais aussi pour élaborer des mesures permettant de détruire complètement les armes de guerre déjà entassées dans les arsenaux des Etats. Si nous

voulons vraiment la paix pour nous et pour les générations qui nous suivront, nous n'avons aucune excuse à ne pas lui assurer sa seule garantie véritable, le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

36. La position de la Zambie et des autres pays non alignés a été exprimée en termes clairs dans la Déclaration de Lusaka⁸ et, plus récemment, dans la déclaration sur la sécurité internationale et le désarmement, adoptée par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à Georgetown en août de cette année. Nous prenons note de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe]. Toutefois, la Zambie souhaiterait voir conclure au plus tôt une convention sur l'interdiction de toutes les armes chimiques et leur élimination totale des arsenaux des Etats. Tout en saluant l'accord partiel récemment intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques⁹, nous avons le regret de constater qu'il n'impose aucune limitation aux améliorations qualitatives des armes nucléaires. Nous souhaiterions voir éliminer au plus tôt tous les stocks d'armes nucléaires existant dans le monde.

37. Etant donné que les questions de sécurité internationale nous affectent tous, nous sommes convaincus que toutes les nations du monde devraient participer pleinement à leur examen. C'est pourquoi nous accueillons avec faveur l'idée d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle nous espérons voir participer d'égal à égal tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires. A notre avis, l'objectif fondamental de cette conférence devrait consister en un effort positif pour réaliser des progrès vers le désarmement général et complet, et surtout vers l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

38. Je voudrais parler de l'absence de lois internationales efficaces applicables à la mer, qui recouvre à peu près les trois quarts de la planète. A l'heure actuelle, les pays techniquement avancés sont en train d'effriter la liberté des mers en faisant des incursions dangereuses dans les espaces océaniques, menaçant ainsi la liberté de la navigation, appauvrissant les ressources biologiques et provoquant la pollution. Les pays sans littoral ont un intérêt tout particulier à participer à l'exploitation des richesses des fonds marins et océaniques au-delà des limites de la juridiction nationale puisqu'ils sont dans l'impossibilité d'exploiter avec les autres les ressources biologiques de la mer non seulement dans les eaux territoriales, mais aussi dans les eaux adjacentes et dans les zones de pêche, et qu'ils n'ont pas accès aux richesses du plateau continental.

⁸ Déclaration de Lusaka sur la paix, l'indépendance, le développement, la coopération et la démocratisation des relations internationales, adoptée à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka, Zambie, du 8 au 10 septembre 1970.

⁹ Convention provisoire sur certaines mesures intéressant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

39. Pour ce qui est de la question vitale du transit et du libre accès à la mer, nous estimons que ce droit devrait être consigné dans l'instrument international qui pourrait résulter de la Conférence sur le droit de la mer.

40. Les institutions spécialisées telles que l'OIT, la FAO, l'UNESCO, le FISE, l'OMS et l'ONUDI ont beaucoup aidé les pays en voie de développement, chacune dans son domaine. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée en 1970, a encore augmenté le rôle des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées et, comme leurs fonds proviennent surtout de contributions volontaires, il convient que la communauté internationale donne généreusement pour leur permettre de poursuivre efficacement leur tâche.

41. Nous savons, certes, qu'il existe une crise de confiance de plus en plus forte quant à l'aptitude et à l'autorité des Nations Unies à l'égard du règlement efficace de problèmes internationaux pressants tels que la jouissance des libertés fondamentales et de l'indépendance. Cette crise de confiance est née du découragement et de l'amertume de la communauté internationale.

42. Le Gouvernement de la République de Zambie, qui partage cette inquiétude, pense également qu'il existe un besoin très pressant et très profond de modifier l'attitude des superpuissances et de refondre l'Organisation afin de répondre aux changements survenus dans la situation. Nous sommes convaincus au demeurant que la tendance des superpuissances à se passer des Nations Unies lorsqu'il s'agit de régler certains problèmes d'importance vitale et qui intéressent la communauté internationale tout entière ne manque pas de réduire le prestige et l'autorité de l'Organisation.

43. Il est indispensable de respecter le principe de l'égalité des Etats Membres et celui de la répartition géographique équitable. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité, doit être modifié à cet égard. Il ne doit plus être la chasse gardée des grandes puissances qui peuvent y user du veto à leur gré afin de protéger leurs intérêts et ceux de leurs alliés. La semaine dernière encore, le représentant du Royaume-Uni a émis un vote négatif pour défendre le régime raciste illégal de Rhodésie du Sud. Il faut que le Conseil de sécurité devienne un organisme qui reflète fidèlement le nouvel état de choses. A cet effet, on se demande s'il n'y aurait pas lieu de réviser les critères selon lesquels seront élus les nouveaux membres permanents afin que ces critères ne reposent plus sur la puissance militaire ou économique, mais plutôt sur le principe de la représentation géographique équitable. De toute manière, les pays en voie de développement contribuent dans une mesure appréciable au bien-être économique de certains des membres permanents du Conseil de sécurité. De plus, nous ne croyons pas que la puissance économique reflète nécessairement une solide morale politique. Nous affirmons qu'il est très nécessaire d'augmenter le nombre actuel des membres permanents du Conseil de sécurité pour permettre à d'autres régions géographiques d'y être représentées.

44. Entre-temps, nous sommes convaincus qu'il faut prendre d'urgence des mesures appropriées afin d'éliminer le veto ou tout au moins d'en empêcher l'abus. Il est inquiétant de voir que l'Organisation, qui compte 132 Etats Membres, peut se trouver impuissante à remplir ses hautes fonctions parce qu'un seul membre permanent du Conseil de sécurité a eu recours au veto sans tenir compte de la gravité de la situation.

45. En conclusion, je voudrais réaffirmer que la Zambie appuie l'Organisation des Nations Unies et qu'elle s'engage à soutenir tous les efforts destinés à la consolider. J'espère sincèrement que notre organisation continuera à favoriser la coopération au sein de la communauté internationale et à servir la cause de la liberté des hommes, de la paix et de la justice.

46. M. SWARAN SINGH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de l'Inde, je vous présente nos très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. En vous élisant, les Etats Membres ont montré qu'ils reconnaissent votre talent et votre sagesse, et ils ont rendu hommage aux luttes et aux réalisations du peuple polonais. L'Inde a des relations amicales et étroites avec la Pologne, et je tiens à vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos responsabilités.

47. Je voudrais, d'autre part, rendre hommage au Président sortant, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, pour la patience et le dévouement avec lesquels il a dirigé nos travaux à la dernière session.

48. Nous nous rappelons les longues années de services dévoués qu'U Thant a rendus aux Nations Unies et qui lui vaudront toujours notre admiration et affection. Cela dit, nous saluons notre éminent secrétaire général, M. Waldheim. Son dynamisme et son sens de l'action ont été reconnus même avant son élection, à la fin de la dernière session. Depuis lors, ses efforts inlassables lui ont valu notre respect. Nous lui souhaitons plein succès.

49. En Inde, nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de notre indépendance. Comme résultat de la longue lutte de notre peuple, nous sommes devenus indépendants en 1947. Au cours des années suivantes, la libération de la plupart des pays sous domination coloniale a été réalisée et une communauté d'intérêts fondée sur la justice et le progrès a commencé à se faire jour chez les pays nouvellement indépendants. Au cours du quart de siècle qui s'est écoulé depuis, nous avons eu notre lot de difficultés et de succès. Aujourd'hui, nous sommes plus unis et plus décidés que nous ne l'avons jamais été au cours des 25 dernières années. Notre foi dans notre démocratie est devenue plus profonde, les objectifs que nous nous sommes fixés pour améliorer le sort de notre peuple sont plus clairs et nous sommes plus fermement résolus à les atteindre. Nous savons qu'essentiellement nous devons compter sur nos propres valeurs et sur nos propres ressources pour renforcer notre économie et pour accélérer le rythme de notre développement. La plus grande partie du fardeau doit être supportée par nous, comme elle l'a d'ailleurs été par le passé. Cela dit, nous pensons que la coopération internationale est indispensable si l'on veut que

l'humanité dans son ensemble soit mise à l'abri de la pauvreté et du besoin. Notre révolution inachevée en Inde ne sera complète que lorsque notre peuple tout entier connaîtra la justice économique et sociale. Dans cet esprit, nous ne recherchons que la collaboration et l'amitié avec tous, sur une base d'égalité.

50. L'Inde respecte fermement la politique de non-alignement et de coexistence pacifique; ce qui ne veut ni ne peut signifier qu'elle prend le juste milieu entre deux points de vue extrêmes sur des questions d'intérêt international. La politique de non-alignement de l'Inde repose sur la nécessité dans le monde moderne d'augmenter la zone de paix, de réduire la tension et d'assurer la stabilité avec la justice. Nous croyons en l'égalité souveraine de toutes les nations; nous n'acceptons la suprématie d'aucune. Notre amitié s'adresse à tous les pays avec les mêmes conditions. Nous croyons à la coopération entre égaux et non fondée sur la domination d'un pays sur un autre. Cette politique inspire notre attitude à l'égard de tous les pays et elle continuera de régir nos relations avec nos voisins.

51. L'année dernière a été marquée par une détente importante entre les nations, grandes et petites. Les réunions de chefs d'Etat à Moscou et à Pékin, l'accord survenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, notamment pour la limitation des armes stratégiques, sont des changements utiles par rapport aux affrontements stériles et parfois dangereux du passé. En Europe, de nombreuses possibilités de réduction des tensions sont apparues. Certains des derniers événements en Asie nous encouragent à espérer que notre partie du monde pourra peut-être se diriger bientôt vers une coopération et une compréhension meilleures. Notre but, dans cette situation qui s'améliore, sera d'assurer que la tendance à élargir les zones d'entente et d'accommodements sera maintenue.

52. Le monde dans son ensemble rejette de plus en plus la notion de sphères d'influence sous le couvert de l'équilibre de la puissance comme il rejette la notion de domination des petits pays par les plus puissants. A cet égard, le Secrétaire général a souligné, dans l'excellente Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1], que l'idée de maintien de la paix et de la sécurité grâce à un concert des grandes puissances est dépassée, sinon démodée. Les tendances actuelles à la détente peuvent donner des résultats positifs et durables à condition qu'on ne méconnaisse pas les intérêts des pays qui ne participent pas encore à ce processus. Les pays non alignés ont longtemps essayé de participer aux contacts et consultations de la nature de ceux qui ont lieu actuellement. En outre, ils ont à maintes reprises souligné les risques courus par une indépendance véritable si les accords ne sont pas conclus en vertu de larges consultations.

53. Un recours plus fréquent aux négociations bilatérales pour résoudre de nombreux problèmes internationaux constitue une évolution récente encourageante. Dans le passé, on a vu maintes fois les intérêts de puissances extérieures empêcher le règlement de problèmes qui auraient pu être résolus par des consultations entre parties directement intéressées. Des cas de ce genre se présentent encore à notre époque. Cependant, dans des régions aussi éloignées les unes des autres que l'Europe centrale,

l'Afrique du Nord, l'Afrique occidentale et l'Asie, des accords conclus entre pays directement intéressés ont permis de résoudre un certain nombre de problèmes. Nous pensons que la paix, la sécurité et l'indépendance peuvent être renforcées grâce au règlement de problèmes sur une base mutuelle et bilatérale.

54. Envisagés sous cet angle, les récents événements qui ont marqué l'évolution des relations entre l'Inde et le Pakistan montrent un tableau bien différent de ce qui avait lieu dans le passé, alors que l'hostilité et la suspicion étaient les caractéristiques dominantes. Des négociations directes ont fourni un moyen plus sûr de résoudre nos problèmes au bénéfice des vastes populations de la région. C'est en vue d'une recherche sincère d'une paix durable et de relations de bon voisinage que nous avons ouvert des négociations avec le Pakistan en février dernier. Ces négociations ont abouti à l'Accord de Simla du 3 juillet 1972. Les deux gouvernements sont convenus que tous les problèmes qui les séparent seraient résolus par des moyens pacifiques et des consultations.

55. Le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde se sont pleinement engagés à appliquer résolument et sincèrement l'Accord de Simla. A cette fin, des accords ultérieurs devront être conclus par des consultations et des discussions. Les parties ont totalement renoncé au recours à la force. Les deux chefs d'Etat ont également déclaré que, pour le Jammu et le Cachemire, la ligne de contrôle, telle qu'elle existait lors du cessez-le-feu, le 17 décembre 1971, serait respectée dans sa totalité par les deux parties. Les deux gouvernements ont pris des mesures pour appliquer cet accord et, lorsque des doutes et des difficultés se sont présentés il y a quelques semaines, les questions ont également été résolues par négociations directes. Les chefs militaires se sont réunis de temps à autre pour élaborer le tracé de la ligne de contrôle. Un accord sur ce tracé a été atteint pratiquement pour toute la ligne, à l'exception de petites enclaves dont la superficie globale ne représente que quelques kilomètres carrés. Nous avons offert aux Pakistanais de procéder à des inspections et des relevés en commun, partout où cela serait nécessaire, afin de compléter le tracé. Nous espérons que les chefs militaires des deux parties se réuniront sans délai pour établir le tracé final des dernières enclaves par des inspections et relevés faits en commun lorsque cela s'avérera utile. Nous pensons que le tracé final sera établi dans très peu de temps. A l'achèvement de cette tâche, il y aura retrait mutuel des troupes comme cela a déjà été décidé. En attendant, les deux pays ont procédé à l'échange de prisonniers de guerre malades et blessés ainsi que de civils qui se trouvaient en Inde ou au Pakistan lorsque les hostilités ont éclaté dans le secteur occidental.

56. Plusieurs problèmes se sont naturellement présentés à la suite du conflit armé et les deux gouvernements sont convenus que ces problèmes, ainsi que d'autres questions fondamentales qui n'ont pas encore été résolues, seront examinés par les deux parties et réglés par accord mutuel. Une série de réunions à divers niveaux ont été prévues pour atteindre cet objectif. La façon dont l'Accord de Simla a été accueilli par la communauté internationale facilitera les efforts des deux gouvernements et de leurs chefs dans la recherche d'une paix durable.

57. L'Accord de Simla est la première mesure fructueuse prise dans la recherche de la coopération et de la compréhension mutuelles entre l'Inde et le Pakistan. Son application pleine et réelle devrait faire naître dans les deux pays des conditions permettant à leurs peuples respectifs d'utiliser leurs ressources et leurs énergies pour s'attaquer à la tâche urgente d'amélioration de leur bien-être. Les peuples de l'Inde et du Pakistan ont de nombreux intérêts communs et des aspirations similaires, et ils veulent vivre en bons voisins. L'Accord de Simla a, de ce fait, reçu un très large appui des populations des deux pays.

58. La naissance du Bangladesh en tant que pays souverain est d'une importance vitale pour le renforcement de la paix, de la stabilité, de la sécurité et du progrès dans le sous-continent. Nous accueillons le Bangladesh comme partenaire égal dans cette tâche commune des pays de la région. L'héroïsme et le courage du peuple du Bangladesh lui seront d'un secours inestimable pour la reconstruction du pays.

59. Nous regrettons profondément que le Bangladesh n'ait pas pu prendre sa place parmi nous à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale. C'est un pays de 75 millions d'habitants. Il a été reconnu par plus de 90 Etats souverains et a déjà trouvé sa place légitime dans de nombreux organismes internationaux. L'admission prochaine du Bangladesh aux Nations Unies renforcerait le système de l'Organisation ainsi que son principe d'universalité et contribuerait à la normalisation rapide des relations entre les pays du sous-continent, de même qu'à l'établissement de la paix et de l'harmonie dans la région. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale, à la présente session, peut faire beaucoup pour aboutir à ce résultat en recommandant au Conseil de sécurité de reprendre l'examen de cette demande d'admission.

60. Nous espérons vivement que le Pakistan et le Bangladesh pourront, le plus rapidement possible, résoudre avec compréhension et en tant qu'Etats souverains égaux tous les problèmes qui les séparent.

61. C'est avec une profonde satisfaction que nous voyons les relations de l'Inde avec ses voisins s'approfondir, renforçant ainsi la paix et le progrès en Asie du Sud. Les relations entre la Chine et l'Inde n'ont pas montré l'amélioration attendue et nécessaire. Pour notre part, nous restons prêts, comme nous l'avons indiqué dans le passé, à reprendre des relations normales avec la Chine et à les améliorer dans l'intérêt des deux pays et dans un respect mutuel. Sur cette toile de fond de la normalisation et de la détente qui se sont produites en Asie et dans d'autres parties du monde, une telle amélioration des relations sino-indiennes est, à notre avis, d'autant plus désirable.

62. Après avoir ainsi consacré quelques minutes à expliquer en quelques détails les événements importants qui se sont déroulés dans le sous-continent, l'état de nos relations avec certains de nos voisins immédiats et les espoirs de paix et de progrès qu'il inspire, ces problèmes étant les plus proches pour nous, il me faut maintenant traiter brièvement de quelques autres problèmes internationaux d'intérêt vital.

63. La présence dans cette salle de 132 Etats devrait nous rendre doublement conscients de l'absence des représentants de nombreuses grandes régions du monde qui sont encore sous le joug colonial. Nous ne pouvons pas ignorer non plus que, dans plusieurs pays, un racisme actif est prêché et appliqué. La solution de ces problèmes exige une prise de conscience et une coopération qui, malheureusement, sont encore absentes. La délégation indienne fera tout ce qu'elle pourra pour élaborer, avec d'autres, tous les moyens pratiques que pourraient utiliser les Nations Unies. Nous continuerons à appuyer la lutte pour l'indépendance que mènent les peuples de tous les territoires coloniaux, dont la Namibie, le Zimbabwe, l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau). Nous ne ralentirons pas nos efforts pour éliminer la discrimination raciale partout où elle existe. Les réunions du Conseil de sécurité l'hiver dernier à Addis-Abeba ont permis d'appeler l'attention sur ces problèmes. Nous attendons beaucoup des résultats des efforts du Secrétaire général en ce qui concerne la Namibie, ainsi que d'une utilisation plus efficace du Commissaire et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

64. La situation qui est maintenant apparue en Ouganda ne peut que nous préoccuper tous. Les problèmes que connaissent les Asiatiques touchés par l'ordre d'expulsion sont essentiellement d'ordre humanitaire et ne peuvent être résolus que dans un esprit de compassion et de compréhension. Ceux qui sont frappés de déportation devraient se voir accorder un délai raisonnable pour pouvoir mettre leurs affaires en ordre et partir en sécurité. Une grande majorité de ceux qui doivent partir sont installés dans ce pays depuis des générations et ils devraient être autorisés à emporter leurs affaires personnelles et un montant raisonnable d'argent pour leur permettre de recommencer leur vie dans une autre terre avec un certain degré de confiance et d'espoir. Nous espérons que le Gouvernement de l'Ouganda tiendra compte de ces considérations humanitaires et fera tout son possible pour remplir ses responsabilités à l'égard des personnes et des biens de ces malheureux, ce qui permettrait d'alléger leurs difficultés. Toute aide venant d'autres pays qui permettrait de résoudre ce problème serait, bien entendu, la très bienvenue. L'Inde, pour sa part, fait tout ce qu'elle peut.

65. Nous devons nous assurer que notre solidarité dans la lutte commune contre la discrimination raciale et la domination coloniale n'est pas sapée. Puisque nous sommes tous d'accord sur le fait que la discrimination raciale est un mal qu'il faut combattre, nous ne pouvons tous que nous y opposer, quelle que soit la forme qu'elle prenne.

66. Les tensions et les frustrations continuent de grandir au Moyen-Orient et, comme des incidents récents l'ont montré, elles arrivent à un niveau sans précédent de représailles insensées et sauvages, et de terreur. Les efforts de M. Jarring et de notre secrétaire général n'ont pas encore porté leurs fruits et, pendant ce temps, Israël ne cesse de consolider sa position au détriment des droits et des intérêts des Arabes et des Palestiniens. Israël a toujours fait obstacle à toutes les tentatives de progrès vers une solution pacifique de ce problème, telle qu'elle est définie dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et il a créé une situation dans laquelle les menaces à la paix et à la sécurité internationales grandissent tous les jours et parfois dange-

reusement. Nous voudrions également demander pourquoi les membres permanents du Conseil de sécurité ne se sont pas rencontrés depuis des mois, face à cette situation qui se détériore et face à ce grave problème.

67. L'Inde s'oppose fermement à toute ingérence des puissances étrangères visant à empêcher un peuple quelconque de choisir son destin ou sa forme de gouvernement conformément à ses propres vœux. La tragédie du Viet-Nam est un déni prolongé, de la manière la plus brutale, de ce droit fondamental du peuple vietnamien. Nous ne pouvons que déplorer fortement et exprimer notre consternation devant les bombardements continus et sans cesse plus violents et contre les raids aériens qui tuent des hommes, des femmes et des enfants innocents, détruisent leurs villes, leurs villages et leurs foyers, réduisent en cendres leurs ports, leurs industries, et tous leurs autres moyens d'existence. Nous pensons et nous disons depuis longtemps que la force et l'intervention militaire étrangère ne peuvent résoudre ce problème. Cette opinion est partagée par un nombre toujours croissant de pays. Des indications récentes révèlent que les Etats-Unis d'Amérique commencent eux aussi à accepter ce point de vue. Nous croyons que la proposition en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud fournit une base raisonnable pour des négociations pacifiques. La continuation des bombardements d'une intensité sauvage en Indochine dans ces conditions doit faire l'objet de notre opposition la plus ferme.

68. Nous regrettons l'attitude de non-coopération de Saigon, qui laisse peu d'espoir de progrès vers un règlement pacifique de ce problème. L'indépendance, l'intégrité et le non-alignement des trois Etats d'Indochine sont indispensables à la paix et au progrès en Asie. Les Accords de Genève¹⁰ fournissent le cadre dans lequel ces objectifs pourraient être atteints. La décision du Gouvernement de Saigon de refuser un visa au Président de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Viet-Nam est en nette violation de ses obligations.

69. Nous sommes déçus de voir que la Conférence du Comité du désarmement n'a pas pu prendre des mesures même limitées pendant les délibérations de l'année écoulée. Songeant aux liens qui existent entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique, nous espérons que des efforts vigoureux seront déployés pour que cesse la course aux armements, en vue de l'élimination des armes nucléaires et de destruction massive, et de la réalisation du désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Notre opinion, qui est en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement après des préparatifs appropriés et avec la participation de tous les Etats, a été exposée, et nous espérons qu'un débat constructif aura lieu au cours de cette session.

70. Pour ce qui est du renforcement de la sécurité internationale et des sujets connexes, nous espérons bien que nos discussions nous permettront de donner effet aux idées contenues dans la Déclaration elle-même [résolution

2734 (XXV)], avec les adjonctions qui pourraient être nécessaires.

71. L'adoption de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale déclarant l'océan Indien zone de paix est une suite heureuse à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. La création de zones de paix et de coopération, libérées des rivalités et des interventions militaires des grandes puissances, avec l'élimination des bases conçues dans ce contexte, doit être envisagée comme un élément des efforts régionaux légitimes vers le renforcement de la sécurité internationale. Ma délégation appuiera l'adoption de nouvelles mesures qui donneraient un sens plus profond et davantage d'assise à la Déclaration, et elle coopérera avec d'autres délégations à cette fin.

72. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en juin dernier, a éveillé à la fois des espoirs et des craintes. La prévention de la pollution est une question qui préoccupe toute la race humaine. Mais les pays en voie de développement ne peuvent accepter que la prévention de la pollution soit une excuse pour ralentir la croissance des pays les plus pauvres.

73. Parlant à la Conférence, le Premier Ministre de l'Inde a souligné que "le milieu humain ne peut s'améliorer dans des conditions de pauvreté et que la pauvreté ne peut disparaître sans l'utilisation de la science et de la technologie".

74. Pour la plus grande partie de la population du globe, la pauvreté continue d'être une menace beaucoup plus importante que la pollution. La leçon réelle à tirer de la Conférence de Stockholm est que nous devons commencer à songer à un monde sans pauvreté et sans pollution. Nous pensons qu'il faudrait élaborer des programmes à l'échelle mondiale pour aider les pays à répondre aux besoins de croissance des agglomérations humaines et à améliorer la qualité de la vie dans celles qui existent déjà en créant un fonds de développement des agglomérations humaines.

75. L'utilisation pacifique du fond des mers et l'utilisation des ressources énormes mais vierges des fonds marins dans l'intérêt de l'humanité restent une question importante pour nous. Nous espérons que le travail préparatoire confié au Comité des fonds marins¹¹ aboutira bientôt à la réunion de la Conférence sur le droit de la mer.

76. Dans le domaine de l'économie mondiale et de l'économie monétaire, les événements récents nous préoccupent tous, et on a souligné la nécessité d'établir un système monétaire mondial plus durable et plus équitable. N'oublions pas que l'économie du monde ne retrouvera pas la santé si on ne s'occupe que des problèmes des paiements des pays prospères. Les problèmes de monnaie, de commerce et de développement sont tous très étroitement liés les uns aux autres et les pays en voie de développement ont un intérêt vital dans chacun d'eux. Les pays en voie de développement doivent donc participer pleinement à toute prise de décision affectant l'avenir du système monétaire

¹⁰ Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés à Genève le 20 juillet 1954.

¹¹ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

international, de sorte que leurs intérêts légitimes soient pleinement garantis.

77. La semaine dernière, la réunion annuelle du Fonds monétaire international¹² a montré qu'il y avait une certaine prise de conscience de ce problème, qui s'est reflétée dans la création du Comité directeur dans lequel les pays en voie de développement sont davantage représentés. Nous estimons que le lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement supplémentaire du développement que nous avons toujours demandé, et dont le besoin est maintenant largement reconnu, devrait être créé bientôt.

78. L'Inde a participé avec beaucoup d'espoir à la troisième session de la CNUCED qui s'est tenue à Santiago du Chili, au début de l'année. La nécessité de prendre des mesures et de les mettre en œuvre ne peut être trop soulignée. Il est peut-être trop tôt pour faire une évaluation définitive des résultats obtenus à cette conférence mais, de toute évidence, beaucoup de questions d'échanges commerciaux et de questions connexes intéressant beaucoup les pays en voie de développement sont restées sans solution. Il faut donc que nous fassions tous des efforts continus si l'on veut que les grands espoirs qu'avait fait naître la Conférence se réalisent.

79. Il y a deux ans, ma délégation avait souligné la grande importance de l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour les années 70. Mais l'on ne saurait dire que les engagements volontaires pris par la communauté internationale il y a si peu de temps sont appliqués avec énergie et vitalité. En fait, il semblerait plutôt qu'il y ait un recul dans la réalisation des buts et objectifs de la Décennie, et que les intérêts des pays en voie de développement n'aient bénéficié que d'une attention secondaire. Pendant les années qui restent de la Décennie, il serait donc nécessaire que nous essayions tous de rattraper le temps perdu et que nous mettions au point des programmes valables et concrets de coopération internationale dans le domaine économique.

80. En même temps, la révision et l'évaluation continues et bien coordonnées de l'application de la Stratégie du développement devraient être soulignées. Nous espérons que les deux nouveaux comités du Conseil économique et social – l'un sur l'évaluation et la révision, et l'autre sur la science et la technologie pour le développement – pourront bientôt apporter une contribution réelle dans ce domaine, en coordination avec le travail utile déjà accompli par la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI].

81. Notre ordre du jour comporte presque 100 points et je n'ai parlé que d'un nombre limité de questions. Néanmoins, nous sommes conscients du fait que beaucoup d'autres problèmes, qu'ils figurent ou non à notre ordre du jour, créent des anxiétés et des difficultés dans beaucoup de régions du monde. Dans l'Introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1], le Secrétaire général a fait part de son point de vue sur les aspects

saillants de la scène internationale actuelle et sur les perspectives d'avenir.

82. Pour compléter mon intervention, je voudrais dire quelques mots de l'expérience qu'a connue l'Inde depuis un an environ.

83. Comme je l'ai dit ici il y a 12 mois [1940ème séance], l'année 1971 nous a ouvert de grands espoirs et cependant, pendant toute l'année, nous avons connu des difficultés sans fin et parfois presque insurmontables. Face aux difficultés les plus effrayantes et aux plus grandes tragédies humaines, le peuple indien a fait preuve d'une unité et d'une détermination remarquables. Trois mois après le cessez-le-feu, presque 10 millions de réfugiés avaient regagné leurs foyers dans le Bangladesh nouvellement indépendant. En dépit de nos ressources limitées, nous avons pleinement coopéré avec le Bangladesh dans la tâche herculéenne de secours et de reconstruction du pays.

84. Le peuple indien travaille maintenant à l'augmentation de la production agricole et industrielle. Le Gouvernement de l'Inde a introduit des programmes nouveaux visant à obtenir une plus grande justice sociale et des valeurs humaines plus satisfaisantes pour le peuple indien dans son ensemble. Dans cette grande expérience, le Gouvernement et le peuple de l'Inde se tournent vers les Nations Unies, en qui ils voient une source continue d'inspiration et une grande possibilité de coopération.

85. Cependant, notre organisation est constamment affaiblie, pour ne pas dire minée, de plusieurs façons. Certains y cherchent un appui partisan. D'autres montent en épingle les questions d'argent et de finances. D'autres encore essaient de l'utiliser pour faire avaliser leur politique intérieure. Tout cela peut sembler légitime à certains, mais les pays en voie de développement tels que l'Inde voient en cette organisation un bastion de la paix et de la sécurité internationales qui peut les protéger et assurer le progrès. C'est pourquoi, à ces fins, l'application des grands principes de la Charte ne peut être recherchée sélectivement; les principes doivent être appliqués pleinement et de façon réaliste à une situation donnée. U Thant a déjà appelé notre attention sur ce problème et nous espérons beaucoup que dans les années à venir il sera possible de trouver un système viable dans le cadre duquel la contradiction apparente des principes de la Charte ne freinera plus la solution de divers problèmes internationaux de notre époque.

86. Une telle mesure, en même temps que l'utilisation plus massive et plus coordonnée de la science moderne et de la technologie, pourrait traduire dans la réalité le rêve pour lequel cette organisation a été créée. Il faut être vigilant et voir comment nous pouvons rendre l'Organisation plus représentative, plus effective et plus en harmonie avec les nombreux besoins des peuples du monde entier.

87. Enfin, je dois dire qu'en dépit des nombreux échecs et déceptions des millions et des millions d'habitants de l'Inde regardent cette organisation avec foi et espoir, et souhaitent que cette session de l'Assemblée représente un nouveau pas en avant, quelque modeste qu'il soit, sur le chemin de la paix, de la justice et du progrès.

¹² Vingt-septième réunion annuelle du Conseil d'administration du Fonds monétaire international, tenue à Washington du 25 au 29 septembre 1972.

88. M. WEEKS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un vif plaisir que de prendre place pour la première fois à cette tribune, dans le brillant cortège des orateurs qui m'ont précédé et de ceux qui me suivront, pour parler devant cette auguste assemblée sous la présidence de l'homme d'Etat érudit et sagace qu'est M. Stanislaw Treczyński. Mon premier devoir est donc de vous adresser, monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos très sincères félicitations pour la confiance unanime avec laquelle vous avez été choisi parmi vos éminents collègues pour présider les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

89. La profonde admiration que vous nous inspirez en tant que personnalité officielle et homme d'Etat nous donne la garantie que cette session, sous votre conduite, fera évoluer les nations, parties de conceptions nationales étroites, vers des conceptions universelles de liberté et de justice pour l'humanité tout entière et d'égalité souveraine pour tous les Etats. Nous vous assurons que votre succès et les réalisations de la présente session sont attendus avec beaucoup de fierté et de confiance.

90. Permettez-moi maintenant, monsieur le Président, de rendre un hommage mérité à votre illustre prédécesseur, M. Adam Malik, qui a présidé les travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée en érudit et en diplomate possédant un sens profond de la politique. Tous ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre et de le voir manier le marteau présidentiel se souviendront longtemps de lui.

91. Nous restons tous fort sensibles à l'abnégation et au dévouement avec lesquels U Thant a servi cette organisation en tant que secrétaire général. Il a été un fonctionnaire international de grande envergure, un porte-parole éloquent qui s'est surtout intéressé aux mesures susceptibles de favoriser dans la pratique le bien-être social et les aspirations au développement des jeunes nations. Ce n'est donc pas sa faute qu'un grand nombre d'espoirs et de rêves de notre génération restent irréalisés.

92. Mais nous sommes heureux d'avoir trouvé en son successeur un homme dont les initiatives audacieuses, la force de caractère, le profond dévouement et la vaste intelligence nous remplissent d'espoir pour l'avenir de notre organisation. M. Kurt Waldheim, en tant que secrétaire général, s'est attaqué aux problèmes et aux faiblesses de notre organisation avec une franchise rare dans la vie politique. Nous formons des vœux ardents pour qu'il bénéficie de la coopération et du soutien de tous les Etats Membres, et surtout des grandes puissances, afin que le sort des peuples soit amélioré, que la paix et la sécurité soient réalisées et maintenues, et que le monde recouvre confiance dans les Nations Unies.

93. La mission de notre organisation est de servir un monde troublé qui cherche la paix et la justice sociale. Elle doit servir de centre aux efforts faits pour régler les différends, modérer les attitudes, résoudre les problèmes et éliminer les injustices qui engendrent la guerre et entretiennent la crainte et l'insécurité. Au moment même où commencent les débats de la présente session, des indices encourageants nous montrent que les relations interna-

tionales vont vers la conciliation et la coopération malgré les affrontements opiniâtres d'autrefois et les conflits de la guerre froide. Ma délégation est convaincue que, si cette tendance se maintient, l'humanité pourra espérer la réalisation d'un monde où la paix véritable sera assurée et maintenue, où la justice sociale sera établie, où les niveaux de vie seront relevés et les droits fondamentaux de l'homme ainsi que la dignité et la valeur de la personne humaine réaffirmés.

94. Pourtant l'optimisme né des événements récents est assombri par la complexité croissante des problèmes qui, jusqu'à présent, ont échappé à toute solution. Certains de ces problèmes reviennent d'année en année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale; il en est d'autres que nous n'osons pas y inscrire, sans en méconnaître pour autant la pertinence ni la nécessité de les discuter.

95. Faisant un retour en arrière, nous pouvons dire que l'Organisation compte à son actif un certain nombre de réalisations dans un monde imparfait.

96. En premier lieu, le processus de décolonisation a été accéléré sous les auspices des Nations Unies. L'existence des Nations Unies a doté les forces anticolonialistes d'une institution puissante qui a permis à l'opinion publique mondiale de se faire sentir. Les puissances coloniales n'ont plus été en mesure de gouverner d'autres peuples avec cette latitude à peu près sans limite qu'elles avaient connue avant la création de l'Organisation. Les vaches sacrées et les domaines interdits ont cessé d'exister; aucune puissance coloniale n'a plus été à l'abri des regards et des critiques du monde dans ses territoires coloniaux. L'arrogance et la condescendance avec lesquelles la plupart des peuples coloniaux étaient gouvernés ont été réduites et la plupart des puissances coloniales ont commencé à faire droit aux exigences des populations coloniales qu'elles administraient.

97. En deuxième lieu, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sans être parfaites, ont fortement réduit le danger d'un affrontement entre superpuissances. Le conflit du Moyen-Orient, la crise du Congo, la guerre au sujet du Cachemire et le problème de Chypre sont des exemples évidents de l'efficacité de ces opérations.

98. En troisième lieu, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont contribué et contribuent encore, dans différents domaines, aux efforts entrepris par les pays en voie de développement en vue de rendre la société humaine plus saine et plus apte à l'action.

99. En quatrième lieu, les Nations Unies ont constitué une tribune fort utile pour la discussion des différends internationaux, permettant aux parties adverses d'abandonner leurs positions antérieures sans perdre la face.

100. En cinquième lieu – surtout ces derniers mois – certaines divisions ont disparu et il semble que les grandes puissances fassent un effort systématique pour abattre quelques-unes des barrières idéologiques, ethniques et autres qui les séparaient. Une ère de négociation, de dialogue et de contact a commencé, et la vingt-septième session de l'Assemblée générale se tient à une époque très importante pour les perspectives du monde.

101. L'Union soviétique et les Etats-Unis sont arrivés à une certaine entente dans les domaines du commerce et de la culture; les Etats-Unis et la République populaire de Chine, après 25 années d'isolement, font tomber les barrières qui les divisaient; la Communauté économique européenne s'élargit; une convention sur l'interdiction des armes biologiques a été signée¹³: un traité interdisant de placer des armes de destruction massive au fond des mers et des océans¹⁴ a été promulgué; un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] a été signé; les entretiens relatifs à la limitation des armes stratégiques se poursuivent et la coopération s'étend également dans bien d'autres domaines.

102. Nous pouvons donc dire que les réalisations des Nations Unies, pour limitées qu'elles soient, montrent que les hommes sont capables de réaliser une communauté mondiale saine et active. En raison de ces réalisations et de ces événements, et aussi parce que mon pays estime que l'homme porte en lui de vastes possibilités de bien faire, la délégation du Libéria demande à la présente session de l'Assemblée générale d'examiner la situation mondiale dans une optique nouvelle, de saisir la possibilité de réaliser un ordre mondial plus viable et plus cohérent et de prendre des mesures concrètes et pratiques afin de réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies.

103. Le monde se trouve actuellement devant certaines questions brûlantes qui exigent son attention immédiate.

104. Les pays en voie de développement continuent de subir une aggravation des termes de l'échange, les cours mondiaux de leurs produits de base baissant constamment alors que les prix des produits finis qu'ils importent, y compris les biens d'équipement et de consommation qui leur sont indispensables, ne cessent d'augmenter. Payant toujours plus pour les importations des pays développés et obtenant toujours moins pour leurs exportations de produits de base, les pays en voie de développement ne peuvent plus faire face à des problèmes graves tels que la malnutrition, la pauvreté, la faim, la maladie, l'ignorance, la limitation des naissances et la pollution, qui nuisent inéluctablement au bon fonctionnement de la société.

105. C'est là un problème international et, comme tous les problèmes de cette nature, il exige une solution internationale. Il est bien entendu que les efforts des pays eux-mêmes constituent la clef du progrès, mais ils ne peuvent agir seuls. Les pays en voie de développement ont besoin de recevoir des pays développés une assistance substantielle qui viendrait stimuler une croissance et un développement continus.

106. Si nous voulons éviter qu'il se produise entre pays riches et pays pauvres un affrontement qui pourrait dépasser de beaucoup le vieil affrontement des superpuissances, la communauté internationale devra faire tous ses

efforts pour réduire le fossé entre les nantis et les déshérités. Car la faim, la pauvreté, la maladie et l'ignorance constituent un terrain fertile pour les semences d'une révolution violente, qui viendrait attaquer et peut-être détruire les bases mêmes de la société organisée.

107. Il est évident que cette auguste assemblée doit agir sans tarder afin d'améliorer la situation économique des pays en voie de développement. Il faut, à cette fin, procéder à un réexamen complet, rien de moins, de la politique actuelle des pays développés en matière de commerce, d'aide étrangère et de développement. Les paroles creuses et les gestes symboliques ne suffisent plus.

108. La communauté internationale doit s'attaquer au problème du racisme en Afrique. De tous les fléaux sociaux du monde d'aujourd'hui, celui-ci est le plus pernicieux pour les hommes. Un homme qui se trouve tout au bas de l'échelle sociale ou économique peut s'élever, si on l'aide. S'il rencontre des difficultés en raison de ses opinions politiques, il peut modifier ces opinions ou faire semblant, et il cessera d'être en marge. Mais lorsqu'un homme est frappé de discrimination en raison de sa race — et les Noirs sont fiers de leur race et ne cherchent pas à s'en excuser — il est victime de quelque chose qu'il n'est pas en mesure de modifier. Ces brimades, combinées avec l'orgueil de la race, engendrent la haine, l'amertume et, dans certains cas, un esprit d'agression. Il peut être utile d'ajouter à ce propos que l'antagonisme racial et la guerre proprement dite ont un effet semblable sur la communauté mondiale: ils détruisent, l'un et l'autre, les bases de la coopération et de la compréhension parmi les membres de la race humaine.

109. Pour notre part, nous estimons que la discrimination raciale devrait être condamnée partout, qu'elle soit pratiquée en Afrique, en Amérique du Nord, en Australie ou dans toute autre partie du globe. Assurément, cette attitude réactionnaire n'a plus de place dans la pensée du vingtième siècle.

110. A cet égard, les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ont une responsabilité particulière envers la communauté mondiale parce que ce sont eux qui donnent soutien et assistance au régime raciste de ce pays. Si Vorster et ses sbires ne pouvaient compter sur le soutien de certaines puissances, qui semblent attacher un plus grand prix aux bénéfices à court terme qu'à la dignité des hommes, l'Afrique du Sud n'aurait jamais pu défier aussi longtemps et aussi impunément les Nations Unies.

111. Peu importe que le volume du commerce pratiqué par un pays donné avec le régime raciste soit faible par rapport au total du commerce international. Peu importe de connaître les circonstances qui ont suscité le commerce de ce pays avec l'Afrique du Sud et les investissements qu'il y a placés. Peu importe aussi que ce commerce soit limité à un produit particulier et rare, comme le chrome, ou que les pays en cause proclament à cor et à cri l'intérêt qu'ils portent à l'Afrique et leur amitié pour les nations et les peuples de ce continent. Le fait est que les Nations Unies ont demandé à tous les Etats Membres d'appliquer des sanctions effectives, d'ordre économique et autre, à l'encontre du régime illégal. Les peuples et les pays d'Afrique ont également demandé à leurs amis et sympathisants du

¹³ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI)].

¹⁴ Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV)].

monde entier de soutenir la cause pour laquelle ils luttent et, par conséquent, de soutenir les décisions et résolutions de notre organisation. Nous ne pouvons donc que dénoncer et condamner tous ceux qui font du commerce avec le régime raciste, même s'ils se disent nos amis.

112. Lié au problème du racisme en Afrique, il y a celui du colonialisme et de la domination d'une minorité sur le continent. Là encore, les pays qui font passer leur commerce avec le Portugal, l'Afrique du Sud et le régime rebelle de Rhodésie avant la liberté et la justice ne sauraient se soustraire à leurs responsabilités quant à la persistance de ce problème en Afrique.

113. Le Libéria a déjà contribué et contribuera, dans la limite de ses ressources, à libérer entièrement l'Afrique des chaînes du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme. Nous sommes fermement décidés à soutenir nos frères opprimés d'Afrique australe et de Guinée (Bissau) jusqu'à la victoire totale. Dans ce domaine, aucun compromis n'est possible.

114. Nous sommes partisans du règne de la majorité en Rhodésie, en Angola, en Namibie, au Mozambique et en Guinée (Bissau), et nous estimons que la liberté de ces régions dépendra de la mesure dans laquelle les Nations Unies sauront prendre les dispositions propres à assurer l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des populations qui vivent actuellement sous un régime d'oppression et de discrimination coloniale. Cependant, si les Nations Unies reniaient leurs obligations et leurs engagements, les peuples qui se voient refuser l'égalité des droits et qui souffrent sous le joug du colonialisme n'auraient d'autre recours que la force pour se libérer eux-mêmes de ce fléau. Nous demandons donc à tous les peuples épris de liberté d'apporter leur assistance morale et matérielle aux combattants de la liberté en Afrique, qui s'efforcent de libérer leur patrie des entraves de la domination et de l'oppression colonialistes.

115. Les problèmes de la pollution doivent être résolus pour que l'homme puisse empêcher notre planète de devenir inhabitable.

116. Les tendances actuelles indiquent qu'il faudra peut-être les risques collectifs et les conséquences incalculables découlant des progrès scientifiques et techniques pour unir toutes les nations, renforcer la coopération pacifique et surmonter, sous la menace de dangers matériels, les obstacles politiques qui empêchent l'unité des hommes. Devant cette réalité imminente, les hommes doivent reconnaître que cette terre qu'ils habitent est leur foyer et que, par conséquent, son environnement doit être maintenu propre et salubre.

117. Les efforts que fait actuellement la communauté internationale pour encourager et pour aider les gouvernements et les organisations internationales à protéger et à améliorer l'environnement, à corriger et à prévenir toute atteinte à celui-ci, continuent d'avoir notre appui total.

118. La campagne internationale d'action destinée à protéger et améliorer l'environnement doit comporter, de manière nécessaire et prioritaire, surtout dans les pays en

voie de développement, des programmes nationaux expressément conçus pour leur permettre de prévenir l'apparition des problèmes et des conditions défavorables, voire dangereuses pour l'environnement, que les pays développés ont connues dans leurs programmes de développement scientifique et technique massif.

119. La campagne d'action internationale destinée à protéger l'habitat de l'homme sur la terre, approuvée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement¹⁵, qui s'est tenue à Stockholm en juin dernier — conférence à laquelle mon pays a pleinement participé — a tenu compte de certaines de nos craintes quant à la façon de combattre ce nouvel aspect d'un grand problème humain, dû à ce que l'homme a appliqué ses connaissances scientifiques et techniques sans penser à protéger son environnement.

120. Le contrôle démographique, la propreté de l'air et de l'eau, la sauvegarde des ressources naturelles et autres, la régulation du taux de croissance, les limites qu'il convient d'imposer à l'ingéniosité technique et le désarmement constituent certains des moyens par lesquels l'homme pourrait remédier au pire, non seulement pour assurer la survie de l'humanité, mais encore pour donner une qualité optimale à la vie dans l'environnement tout entier. Tout cela doit se faire dans le seul but d'élever le niveau de l'existence humaine, en la faisant passer de la survie pure et simple à un épanouissement.

121. Nous partageons aussi le sentiment de ceux qui voient une réalisation dans le seul fait d'avoir fixé une date pour l'établissement d'un plan et d'un mécanisme internationaux destinés à protéger l'environnement. Dans la mise en œuvre de ce plan, nous attendons beaucoup des États qui sont arrivés à de grandes réalisations dans l'application de la science et de la technique. L'orientation et l'assistance qu'ils donneront à cette entreprise détermineront à l'avenir la limite des progrès qu'il sera possible de réaliser.

122. Cependant, si nous conférons une responsabilité plus grande aux pays développés et si nous leur demandons en même temps de fournir orientation et assistance, les pays en voie de développement, de leur côté, doivent se sentir tenus de soumettre aux autorités appropriées des Nations Unies une description détaillée des programmes nationaux, y compris des mesures législatives, destinés à protéger l'environnement et de présenter des rapports annuels sur leur mise en œuvre. Et entre parenthèses, comme vient de le dire le représentant de l'Inde, l'environnement et la lutte contre la pollution ne doivent pas nous servir de prétextes pour refuser notre appui aux pays en voie de développement.

123. L'enlèvement de représentants diplomatiques ou de ressortissants étrangers et la menace que représentent pour l'aviation civile internationale les détournements d'avions, le sabotage et autres actes criminels, inquiètent le Gouvernement et le peuple du Libéria. Nous sommes également inquiets des actes de terrorisme perpétrés contre des civils

¹⁵ Plan d'action pour l'environnement. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. II.

innocents, qui n'ont aucun rapport avec les problèmes qui auraient suscité ces actes.

124. Personne ne saurait nier que ceux qui luttent pour la liberté et la justice servent une noble cause. Cependant, il existe une différence entre ceux contre qui est dirigée une guerre de libération et ceux qui se trouvent en dehors.

125. La délégation du Libéria, en conséquence, demande à toutes les nations de ratifier les conventions destinées à empêcher les crimes contre l'aviation civile, de prendre les mesures appropriées pour assurer le châtement rigoureux des coupables et pour frapper de sanctions efficaces les pays qui donnent asile à ces personnes ou qui les érigent en martyrs, et de tenir dûment compte des objectifs et des buts du projet de convention déposé à la présente session de l'Assemblée générale pour réprimer les actes de terrorisme [A/C.6/L.850].

126. Le problème du Moyen-Orient doit être résolu afin que les peuples de cette région troublée du monde puissent vivre dans la paix et l'harmonie et non plus dans le conflit et la discorde. En tant qu'Etat épris de paix, qui entretient des relations amicales avec les parties au conflit, le Libéria constate avec une profonde inquiétude que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité n'a pas encore été mise en œuvre. Nous demandons, en conséquence, à toutes les parties de mettre en œuvre cette résolution et de donner tout leur appui et leur coopération à la mission Jarring, afin que les parties directement intéressées puissent entamer des négociations.

127. Conformément à l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies, nous devons trouver de nouvelles manières de préserver l'humanité du fléau de la guerre. A part les idées dont j'ai déjà parlé et qui représentent, aux yeux de ma délégation, des manières constructives de nous diriger vers une paix mondiale valable, le Libéria appuie l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. L'objectif de la conférence devrait être d'adopter des mesures réalistes et efficaces destinées à éliminer tous les types d'armes nucléaires et à assurer le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Il est de l'intérêt de l'humanité que la spirale de la course aux armements soit immédiatement arrêtée. La décennie des années 60 a été marquée par un certain nombre de réalisations dans le domaine du désarmement, prouvant ainsi qu'en ce qui concerne l'élimination des armes nucléaires et le désarmement général et complet, des progrès sont à la portée de la communauté internationale.

128. Le Gouvernement du Libéria estime que pour mettre à jour les procédures et le mécanisme du désarmement, il convient de convoquer une conférence mondiale du désarmement et d'en faire un organe important des Nations Unies.

129. Ce sont les hommes qui provoquent les guerres, mais surtout les hommes qui sont à la tête de leur pays. Par conséquent, si l'on veut prévenir les guerres et préserver à jamais l'humanité des fléaux qu'elles entraînent, il faut empêcher les hommes de déclencher des guerres d'agression. Ma délégation est convaincue que, tant que la communauté internationale n'aura pas étudié les facteurs humains qui

précipitent les guerres et trouvé des moyens efficaces — sanctions, exclusions ou autres — pour empêcher les hommes et leurs dirigeants de déclencher des guerres, le problème subsistera. Après tout, les guerres ne règlent pas les problèmes, elles ne font qu'en créer de nouveaux.

130. La Déclaration des droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies en 1959 [résolution 1386 (XIV)]. Le Gouvernement du Libéria tient à souligner les principes 2 et 7, concernant les intérêts bien compris de l'enfant, et le principe 6, qui stipule que l'enfant "doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle". Dans le monde d'aujourd'hui, des guerres cruelles ont privé des millions d'enfants du bénéfice de ces principes fondamentaux. En outre, au cours de la cinquante-deuxième session du Conseil économique et social, le Conseil a examiné, dans le cadre de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des droits de l'homme, des questions concernant le bien-être des femmes et des enfants en période de crise et de conflit armé et le statut de la mère célibataire; notamment pour ce qui est des enfants nés en dehors du mariage. L'adoption représente l'une des solutions les plus satisfaisantes au genre de problèmes que je viens d'évoquer.

131. Les conditions sociales et économiques changent rapidement partout dans le monde et tous les gouvernements doivent comprendre les effets qu'elles exercent sur les tendances démographiques. Le Gouvernement du Libéria s'intéresse de façon particulière aux problèmes démographiques du monde — et surtout du monde en voie de développement — et y voit un lien très net avec certains de ses propres problèmes démographiques; en outre, il a toujours appuyé les efforts destinés à régler les problèmes qui affectent l'humanité dans son ensemble. C'est pourquoi le Libéria a pris l'initiative de demander l'inscription à l'ordre du jour de la vingt-septième session de l'Assemblée générale d'un point nouveau intitulé "Conférence des Nations Unies en vue d'une convention mondiale sur le droit de l'adoption" [A/8751]. Nous demandons instamment que ce nouveau point soit examiné et appuyé comme il le mérite à la présente session et que tous les Etats participent à la conférence lorsqu'elle sera convoquée.

132. Enfin, la Charte des Nations Unies commence par ces paroles émouvantes: "Nous, peuples des Nations Unies". Ces paroles me semblent indiquer que les fondateurs des Nations Unies entendaient voir tous les peuples du monde participer de manière profonde et totale à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation. Ma délégation est fermement d'avis — et je suis convaincu moi-même — qu'à moins que nous ne nous efforcions de faire participer tous les peuples du monde aux activités et aux programmes des Nations Unies ainsi qu'à la réalisation des objectifs aux fins desquels l'Organisation a été fondée, cet espoir et cet objectif fondamental ne connaîtront jamais de réalisation. Mais comment cette participation peut-elle se faire? J'affirme qu'il existe au moins deux moyens d'y parvenir. Le premier consiste à faire en sorte que toutes les nations et tous les peuples du monde soient représentés au plus tôt aux Nations Unies. Il est vrai que la Charte a stipulé les conditions à remplir pour devenir Membre de l'Organi-

sation, mais il semble bien que des manœuvres politiques et diplomatiques aient empêché, pendant bien des années, une grande partie de la population mondiale d'entrer dans l'Organisation. Aujourd'hui encore, alors qu'une nation répond à toutes les conditions inscrites dans la Charte pour devenir Membre de l'Organisation, il est possible d'empêcher son admission. Si l'on veut donc que se réalisent ces mots "Nous, peuples des Nations Unies", il faut couper court aux machinations politiques qui permettent d'exclure des nations et des peuples de l'Organisation. Nous sommes convaincus que les Nations Unies ne pourront être efficaces que lorsque tous les peuples et toutes les nations du monde seront vraiment entrés dans les rangs de cette organisation planétaire.

133. Mais il y a un autre moyen par lequel je pense que les peuples du monde doivent participer totalement à l'Organisation. Il s'agit d'un soutien personnel, financier, à donner à l'existence et à l'efficacité de l'Organisation.

134. L'un des problèmes les plus graves qui menacent la vie même de l'Organisation est un problème financier. Nous savons tous que les arriérés inscrits dans les livres de l'Organisation ont continué de croître ces dernières années. Nous savons tous qu'en période de crise, le Secrétaire général est impuissant à agir. Il ne peut prendre de mesures immédiates et efficaces pour faire face à ces problèmes et à ces crises parce qu'il ne dispose pas des fonds voulus. Nous savons également, hélas, que notre grande organisation mondiale souffre d'un déficit financier et budgétaire de plusieurs millions de dollars sans que l'on voie très bien comment ce déficit embarrassant pourra être comblé. La situation a pris des proportions telles que des mesures énergiques et immédiates nous semblent s'imposer pour tirer l'Organisation de cette crise financière et renforcer les moyens dont disposerait le Secrétaire général en cas de crise.

135. Pour ces raisons, mon gouvernement estime qu'il convient de prendre immédiatement des mesures positives afin d'améliorer la situation financière déclinante de l'Organisation. Ma délégation propose, en conséquence, que les Nations Unies lancent un appel à tous les habitants du monde, à tous les garçons et à toutes les filles, à tous les hommes et à toutes les femmes, à toutes les fondations, à toutes les entreprises, à toutes les organisations, afin de les engager à verser une contribution, quelle qu'elle soit, à un fonds spécial des Nations Unies, qui pourrait s'appeler "Fonds spécial du Secrétaire général" ou tout autre titre convenable. Cet appel ferait participer tous les habitants du monde à l'Organisation et les paroles de la Charte seraient ainsi réalisées. Le fonds lui-même assurerait des avoirs liquides à l'Organisation et permettrait au Secrétaire général d'agir de façon prompte et efficace en cas de crise, où qu'elle se manifeste, et contribuerait à l'établissement, en des points stratégiques du monde, de nouveaux centres prêts à agir en cas de désastre; il permettrait au Secrétaire général d'agir de façon efficace et rapide lorsque le besoin s'en ferait sentir, de prendre les initiatives exigées par les circonstances et de ne laisser passer aucune occasion qui s'offrirait à lui de réaliser les objectifs et les buts de l'Organisation.

136. Cette proposition comporte trois objectifs particuliers. Tout d'abord, la participation de tous les peuples du

monde à l'Organisation. Ensuite, la réalisation et le maintien de la santé financière de l'Organisation. Enfin, le renforcement des pouvoirs permettant au Secrétaire général d'agir de façon efficace à tout moment. Je crois savoir que les peuples du monde représentent quelque 4 milliards d'habitants. S'il en est ainsi et si les Membres des Nations Unies et le reste du monde voulaient bien donner tout leur appui moral à cet appel, si la moyenne mondiale des contributions, disons de 10 cents pour chaque habitant de la terre, était atteinte et si cette campagne d'appel était bien conçue et bien organisée, j'affirme qu'en quelques années le Secrétaire général disposerait d'environ 400 millions de dollars de plus.

137. Ma délégation demande que l'on réfléchisse bien à cette proposition et, si celle-ci est retenue, que le Secrétaire général soit invité à l'étudier plus en détail et à faire des recommandations en vue de sa prompte mise en œuvre.

138. Achevant ma déclaration, je tiens à noter que cette assemblée représente la force et la puissance du monde, de même qu'elle en représente les faiblesses et les imperfections. Elle englobe des unités de force et de niveau de développement différents, d'opinions et d'intérêts divergents, de problèmes et de conditions multiples. Mais, malgré cette diversité et malgré ces obstacles, cette organisation constitue le cadre le plus pratique pour nous tous qui désirons agir ensemble pour réaliser la paix, objectif primordial aux fins duquel notre organisation a été fondée. Si nous voulons que notre civilisation demeure, si nous ne voulons pas que l'homme, perdant son fier statut d'homme cultivé, soit ravalé à l'état de simple créature biologique, nous devons, pour reprendre les paroles de la Charte, nous efforcer de pratiquer la tolérance et vivre l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

139. Il faut donc que nous subordonnions nos divergences aux plus hautes valeurs de la paix; nous devons mettre l'accent sur notre force multiple en tant qu'organisation et apprendre à vivre et travailler ensemble. C'est la seule possibilité que nous ayons.

140. M. CHIAO (Chine) [*traduit à partir de l'interprétation en anglais de l'original chinois*] : Un certain nombre de changements importants ont modifié la situation mondiale depuis la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont remporté toute une série de nouvelles victoires dans la lutte qu'ils mènent pour conquérir et sauvegarder leur indépendance nationale. Les pays du tiers monde s'unissent de plus en plus pour s'opposer à la politique d'agression, d'expansion et de guerre des superpuissances; ils jouent également un rôle toujours plus grand dans les affaires internationales. Parallèlement, quelques événements importants se sont produits dans les relations internationales. En Orient, les dirigeants de la Chine et des Etats-Unis ont eu des entretiens alors que les relations entre ces deux pays étaient rompues depuis plus de 20 ans. Ils ont défini clairement les divergences de principe des deux parties et ont convenu que les pays, indépendamment de leurs systèmes sociaux, devaient régler leurs relations suivant les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de la non-agression contre d'autres Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats,

de l'égalité et de l'intérêt mutuel, et de la coexistence pacifique; les différends internationaux devaient être réglés sur cette base, sans recourir à la force ni à la menace. Récemment, le Premier Ministre du Japon, M. Tanaka, s'est rendu en Chine et les deux parties sont parvenues à un accord important sur la normalisation des relations entre la Chine et le Japon; elles ont répondu ainsi aux aspirations nourries de longue date par les deux peuples et entamé un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. En Occident, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont eu des conversations au sommet et signé plusieurs accords de coopération bilatérale dans les domaines de la science, de la technique, de la culture, de l'enseignement et de la santé. La Communauté économique européenne s'est développée et élargie. Au Moyen-Orient, des progrès aux répercussions très grandes ont été réalisés par un pays arabe dans sa lutte pour se libérer du contrôle d'une superpuissance. La lutte des peuples de plusieurs pays ainsi que les changements survenus dans les relations internationales ont contribué à des degrés divers à promouvoir une détente internationale.

141. Il est impossible cependant de ne pas noter l'absence de changements notables dans les efforts expansionnistes d'une superpuissance qui cherche par tous les moyens à parvenir à l'hégémonie mondiale. Les contradictions et les luttes violentes et complexes entre l'impérialisme, d'une part, et les nations et les peuples opprimés, d'autre part, n'ont pas diminué d'intensité.

142. A ce jour, les Etats-Unis poursuivent leur guerre d'agression contre l'Indochine. A cause des interventions de l'Union soviétique, des remous continuent à secouer le sous-continent de l'Asie du Sud. Le Moyen-Orient où il n'y a "ni guerre ni paix" demeure dans l'impasse. En Europe, où les deux blocs militaires s'affrontent, il n'y a et ne peut y avoir de véritable sécurité. Le colonialisme sous différentes formes persiste dans bien des régions du monde. La souveraineté et l'indépendance de nombreux pays petits et moyens sont toujours limitées et leurs ressources nationales continuent à être pillées. Vingt-sept ans ont passé depuis la fin de la seconde guerre mondiale; pourtant il y a encore des bases militaires étrangères de toutes sortes et des troupes étrangères en grand nombre sur les territoires de bien des pays. La course aux armements entre les deux superpuissances ne cesse de s'accélérer, menaçant gravement l'indépendance et la sécurité des peuples du monde. L'ensemble du monde occidental est en proie à des crises financières et monétaires, qui aggravent ses diverses contradictions. Dans ces conditions, comment s'étonner des perturbations qui troublent le monde? De grands bouleversements, de grandes divisions et un vaste réalignement se poursuivent. La lutte entre l'agression et la contre-agression, l'ingérence et la contre-ingérence, la subversion et la contre-subversion, la domination et la contre-domination durera sans doute longtemps encore.

143. La délégation chinoise estime que les peuples du monde ne doivent pas se laisser abuser par les manifestations temporaires et superficielles de détente que l'on observe à l'heure actuelle ni en tirer un sentiment de fausse sécurité. Tout en luttant pour la paix du monde et le progrès de l'humanité, nous devons rester suffisamment vigilants et prendre les dispositions nécessaires pour parer à

l'éventualité de nouvelles guerres d'agression qu'un impérialisme quelconque pourrait lancer.

144. La tâche la plus urgente, si l'on veut obtenir une détente en Extrême-Orient, est de mettre fin à la guerre d'Indochine aussi rapidement que possible. A l'heure actuelle, les peuples du monde entier, y compris le peuple américain, condamnent énergiquement le Gouvernement des Etats-Unis pour ses bombardements, ses minages et son blocus aveugles de la République démocratique du Viet-Nam et exigent résolument qu'il mette immédiatement fin à tous ses actes d'agression contre le Viet-Nam et l'ensemble de l'Indochine et qu'il retire toutes ses forces armées et celles de ses alliés, de sorte que les peuples des trois pays indochinois puissent résoudre eux-mêmes leurs problèmes en toute liberté et indépendamment de toute ingérence étrangère. Une solution juste et raisonnable pour le règlement pacifique de la question vietnamienne et indochinoise a été présentée par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud dans sa proposition en sept points, puis dans l'exposé détaillé des deux points principaux ainsi que dans la Déclaration commune de la Conférence au sommet des peuples de l'Indochine, tenue en avril 1970. Le 11 septembre dernier, le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud a publié une déclaration dans laquelle il exige que les Etats-Unis mettent fin à leur politique de "vietnamisation" de la guerre et cessent d'appuyer le régime fantoche de Saïgon, en précisant que toute solution du problème du Viet-Nam du Sud doit tenir compte du fait qu'il existe actuellement dans ce pays deux administrations, deux armées et d'autres forces politiques et qu'un gouvernement provisoire de réconciliation nationale composé de trois segments égaux doit être formé pour prendre la direction des affaires pendant la période de transition. Cette proposition est juste et raisonnable. Elle montre que la partie vietnamienne n'a pas l'intention d'imposer un régime communiste au Viet-Nam du Sud. La rejeter, par contre, c'est montrer que l'on veut continuer à imposer le régime fantoche de Nguyen Van Thieu au peuple sud-vietnamien. Le Gouvernement chinois appuie sans réserve la juste position du peuple vietnamien et des trois peuples indochinois.

145. Les trois pays de l'Indochine sont proches voisins de la Chine et leurs peuples sont frères du peuple chinois. Nous avons le devoir de les aider dans leur juste lutte contre l'agression étrangère et nous n'interviendrons jamais dans leurs affaires intérieures. Au nom du Gouvernement chinois, je tiens à réaffirmer solennellement ici que, tant que la guerre durera en Indochine sous quelque forme que ce soit, le Gouvernement et le peuple chinois, même au prix des plus grands sacrifices nationaux, aideront sans fléchir les trois peuples indochinois à lutter jusqu'au bout.

146. Il convient de noter que le Gouvernement royal uni national du Cambodge, sous la direction de Samdech Norodom Sihanouk, chef de l'Etat du Cambodge, est le seul représentant légal du peuple khmer et qu'il contrôle effectivement près de 90 p. 100 du territoire cambodgien. Le régime Lon Nol est imposé au peuple khmer par les forces étrangères; il est illégal et l'a toujours été. Les représentants de la clique Lon Nol n'ont pas le droit d'occuper le siège du Cambodge à l'Organisation des

Nations Unies. C'est en nombre croissant que les pays du monde reconnaissent cette réalité et cette vérité. La délégation chinoise maintient que l'Organisation des Nations Unies doit rectifier la situation aberrante et illégale qui règne actuellement et reconnaître les droits légitimes du Gouvernement royal uni national du Cambodge.

147. Le 4 juillet de cette année, sur une initiative de la République populaire démocratique de Corée, la Corée du Nord et la Corée du Sud sont parvenues à un accord sur les principes et les mesures qui doivent permettre une réunification indépendante et pacifique de la Corée, ravivant ainsi l'espoir de plus de 40 millions de Coréens, divisés depuis 27 ans, de voir se réaliser une réunification indépendante et pacifique de leur mère-patrie. Le Gouvernement et le peuple chinois se réjouissent vivement de cet accord. Dix-neuf ans ont passé depuis l'armistice de Corée. Les volontaires chinois ont quitté la Corée dès 1958. Mais en Corée du Sud il y a encore une prétendue "commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée" ainsi qu'un prétendu "commandement des Nations Unies en Corée". Il s'agit là d'anachronismes. L'existence conjuguée de ces deux organes suppose une menace pour la Corée du Nord. C'est l'un des facteurs qui contribuent au maintien de la tension dans la péninsule coréenne. Maintenant, la Corée du Sud et la Corée du Nord sont convenus de réunifier progressivement la Corée dans l'indépendance et par des moyens pacifiques, sans recourir à des forces étrangères ni à leur intervention. Pourquoi dans ce cas l'Organisation des Nations Unies maintiendrait-elle ces deux obstacles sur lesquels trébuche le peuple coréen ? L'Assemblée générale devrait examiner la question intitulée "Création des conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée" [A/8752 et Add.1 à 10] et adopter une résolution appropriée à ce sujet pour supprimer ces deux obstacles. Il est regrettable, toutefois, que la discussion de cette proposition juste et raisonnable ait été renvoyée à l'année prochaine. Eluder un problème n'est pas une solution. On prétend que cette discussion doit être repoussée jusqu'à l'année prochaine parce que la Corée du Nord et la Corée du Sud ont maintenant pris contact. Cet argument est insoutenable. En effet, est-ce à dire qu'il n'y aura plus de contacts entre la Corée du Nord et la Corée du Sud l'année prochaine ? De toute évidence il s'agit là d'un prétexte. Un ajournement ne sert ni l'intérêt du peuple coréen, ni celui de la détente dans la péninsule coréenne. Nous espérons que les pays intéressés reconsidéreront leur position.

148. Maintenant je voudrais dire un mot sur la question de la péninsule indo-pakistanaise. On se souviendra qu'en décembre dernier, dans cette même salle, l'Assemblée générale a, lors de sa vingt-sixième session, adopté par une majorité écrasante de 104 voix [2003^{ème} séance] une résolution demandant un cessez-le-feu et le retrait des troupes indiennes et pakistanaises [résolution 2793 (XXVI)]. Ulérieurement, le Conseil de sécurité a aussi adopté par 13 voix, avec 2 abstentions, la résolution 307 (1971) demandant un cessez-le-feu, le retrait des troupes et la libération des prisonniers de guerre par toutes les parties intéressées. Toutefois, alors que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies n'étaient pas encore mises en œuvre, le Gouvernement soviétique et sa suite ont soulevé au Conseil de sécurité, en août dernier, la question

de l'admission du "Bangladesh" à l'Organisation des Nations Unies¹⁶. Alors que de nombreux pays demandaient avec raison le renvoi de l'examen de cette question, ils ont insisté pour que leur proposition soit mise aux voix, obligeant la Chine à recourir au veto. La position de la Chine à cette occasion ne signifie pas qu'elle soit foncièrement opposée à l'admission du "Bangladesh" à l'Organisation des Nations Unies. La Chine éprouve de l'amitié pour le peuple du Bengale oriental et ne nourrit aucun préjugé à l'encontre de M. Mujibur Rahman. Nous pensons que l'examen de cette question doit être reporté à une date ultérieure, afin de faciliter la réconciliation des parties intéressées et l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, problèmes les plus urgents à l'heure actuelle. Néanmoins, le Gouvernement soviétique a demandé, avec précipitation et insistance, l'admission du "Bangladesh" à l'Organisation, non pas d'ailleurs dans l'intention d'aider le "Bangladesh", mais pour forcer la Chine à user de son droit de veto, pour entretenir et aggraver les tensions existant dans le sous-continent entre les parties intéressées et pour se blanchir d'avoir trahissement aidé l'an dernier le Gouvernement indien à démembrer le Pakistan. Mais les efforts du Gouvernement soviétique seront vains. S'il s'était agi d'autodétermination nationale, le peuple du Bengale oriental aurait dû lui-même régler ses problèmes. Pourquoi les troupes indiennes ont-elles envahi le Pakistan oriental ? Et pourquoi plus de 90 000 prisonniers de guerre et civils pakistanais ont-ils été emmenés en Inde ?

149. Depuis que l'admission du "Bangladesh" à l'Organisation s'est heurtée à un veto, certains s'emploient à évincer le Conseil de sécurité en renvoyant l'examen de la question à l'Assemblée générale. Il est clair que ces manœuvres n'ont pas été entreprises sans arrière-pensée. Elles ne faciliteront en aucun cas la réconciliation des parties intéressées dans le sous-continent et ne sont pas à l'honneur du pays qui en est l'auteur. La Chine est fermement attachée à certains principes. Pour elle, le fait que des résolutions raisonnables de l'Organisation des Nations Unies, appuyées par une majorité écrasante de ses membres, sont appliquées ou ne le sont pas, est une question de principe de nature à infléchir l'orientation prise par l'Organisation. Or, la Chine ne cédera jamais sur des questions de principe.

150. Soucieuse de leurs intérêts respectifs, les deux superpuissances ont créé la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient où il n'y a "ni guerre ni paix". Profitant de cette conjoncture, elles font des territoires et de la souveraineté des pays arabes, ainsi que du droit du peuple palestinien à l'existence, un enjeu de leurs transactions politiques. Les Etats-Unis soutiennent ouvertement l'agression du sionisme israélien. L'autre superpuissance, quant à elle, prétend "soutenir et aider" le peuple arabe dans sa lutte contre l'agression. L'a-t-elle fait ? Certes, elle lui a vendu quantité d'armements. Mais il est pour le moins étonnant qu'elle ne lui permette pas d'en faire usage. N'est-ce pas là lui faire acheter un tas de ferraille ? De plus, elle exige de lui des privilèges et des bases et tente même

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972*, document S/10771.

d'en renverser le gouvernement par la subversion. De quel "ami" s'agit-il là ? Ce genre d'ami est bien plus dangereux qu'un ennemi déclaré.

151. Toutefois, les derniers événements montrent que l'héroïque peuple arabe ne se laissera plus mener et dominer longtemps. Il a pris des mesures décisives pour s'affranchir de la mainmise d'une superpuissance. Voilà qui est digne d'admiration. Il n'y a pas lieu d'ajouter foi aux absurdités monumentales répandues de propos délibéré par une superpuissance qui prétend qu'il ne faut pas riposter à l'agression armée d'Israël, car cela risquerait de provoquer une guerre mondiale; c'est de l'intimidation. Plus d'une vingtaine d'années se sont écoulées depuis la seconde guerre mondiale, et l'histoire de cette époque n'a cessé de confirmer nos dires. Nous pensons que, si les pays arabes victimes de l'agression renforcent leur unité et persévèrent dans leur lutte, ils seront tout à fait capables de récupérer leurs territoires sacrés et le peuple palestinien lésé pourra recouvrer ses droits nationaux.

152. Le Gouvernement chinois s'est toujours opposé à la lutte politique poursuivie au moyen d'assassinats et d'enlèvements ainsi qu'aux actes aventuriers de terrorisme perpétrés par des individus ou une poignée d'individus coupés des masses, car ils nuisent au progrès de la cause de la libération nationale et de la révolution populaire. Cependant, nous condamnons fermement Israël pour les attaques et massacres barbares auxquels il vient de se livrer contre le Liban, la Syrie et d'autres pays arabes, en tirant prétexte de "l'incident de Munich". Le peuple chinois se tiendra toujours aux côtés des peuples arabes et palestinien dans leur juste lutte contre l'agression.

153. La situation en Méditerranée est étroitement liée à celle qui règne au Moyen-Orient et en Europe. Dans leur lutte pour l'hégémonie, les deux superpuissances ont dépêché en Méditerranée un grand nombre de bâtiments de guerre et y ont implanté quantité de bases militaires, menaçant ainsi la sécurité des pays riverains. A l'heure actuelle, de plus en plus nombreux sont les pays méditerranéens qui élèvent la voix pour demander "une Méditerranée aux pays méditerranéens" et exigent le départ des flottes étrangères de la Méditerranée. Leurs demandes sont entièrement justifiées et le Gouvernement et le peuple chinois les appuient fermement.

154. Il est tout à fait compréhensible que les peuples des pays européens qui ont connu deux guerres mondiales s'intéressent tous à la paix et à la sécurité de l'Europe. Vingt-sept années se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et, néanmoins, un grand nombre de pays européens demeurent sous le contrôle militaire de l'une ou de l'autre superpuissance et des troupes étrangères aux effectifs considérables stationnent sur leurs territoires. Exploitant la situation née de l'affrontement des deux blocs militaires, chacune des deux superpuissances s'emploie à garder ses alliés sous son contrôle et à saper la position de l'autre. Dans ces circonstances, comment peut-on parler sérieusement de paix et de sécurité pour les peuples des pays européens ? Il faut faire attention à ce que désormais certains peuples, misant sur le profond désir de paix des peuples européens, recourent à diverses tactiques pour camoufler la menace qui continue de peser, en fait, sur la

paix et la sécurité en Europe, créer une fausse apparence de détente européenne et faire croire qu'il n'y a "à l'ouest, rien de nouveau", afin de parvenir à leurs fins inavouées. Le fait qu'une superpuissance puisse, quand elle le juge nécessaire, envoyer d'importantes forces armées attaquer par surprise et occuper un de ses alliés, prouve "qu'une telle alliance militaire" ne constitue nullement une garantie de paix. Il ne peut y avoir de sécurité pour un pays qui se trouve virtuellement sous occupation étrangère.

155. Pour assurer effectivement la paix et la sécurité européennes, il est nécessaire, à notre avis, de combattre résolument l'agression, l'intervention, la subversion et la mainmise des superpuissances, de dissoudre les blocs militaires, de retirer les forces armées étrangères et de réaliser la coexistence pacifique entre les pays européens sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté, de la non-agression mutuelle, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, ainsi que de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Faute de quoi, la prétendue conférence sur la sécurité européenne ne sera qu'un synonyme du partage des sphères d'influence entre les deux superpuissances, par le truchement des blocs militaires. Il serait plus juste de l'intituler "conférence sur l'insécurité européenne" plutôt que "conférence sur la sécurité européenne". Un nombre croissant de pays demandent que tous les pays d'Europe prennent part, sur un pied d'égalité, à la conférence sur la sécurité européenne ainsi qu'à ses travaux préparatoires, avec des droits égaux, et s'opposent à ce que cette conférence mette deux blocs face à face. Ils s'opposent en particulier à ce que les deux grandes puissances, opérant à l'insu des autres pays, prennent tout en mains et disposent du destin de leurs peuples. Ils expriment ainsi les aspirations profondes des peuples européens. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent fermement les peuples européens dans tous les efforts qu'ils déploient contre la politique de puissance et d'hégémonie des superpuissances.

156. En Afrique, notamment en Afrique australe, les mouvements de masse contre la domination coloniale des Blancs, la discrimination raciale et l'*apartheid* et pour la libération nationale ont fait dernièrement de grands progrès, ce qui témoigne d'un nouvel approfondissement de la prise de conscience politique des peuples africains. Les peuples d'Afrique australe et d'autres régions, qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, reconnaissent de plus en plus que, pour renverser la domination coloniale des Blancs et arriver à la libération nationale, ils doivent compter principalement sur leurs propres forces, mobiliser pleinement les masses et les organiser dans une lutte héroïque et résolue. L'aide extérieure leur est indispensable, mais un nombre croissant de faits concourent à prouver qu'il est impossible de mettre fin à la domination coloniale en s'en remettant à autrui. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent résolument les peuples héroïques du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée (Bissau), de l'Azanie, du Zimbabwe, de la Namibie et du Sahara espagnol. Leur lutte est juste et s'ils persévèrent sans craindre ni les difficultés, ni les sacrifices, en avançant par vagues successives, ils remporteront certainement la victoire finale, avec l'amitié et la solidarité des peuples d'Afrique et du reste du monde.

157. En tant que pays en voie de développement, la Chine, instruite par sa propre expérience, témoigne toute sa

sympathie aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine épris d'un désir ardent de préserver leur indépendance nationale, de protéger leurs ressources et de développer leur économie nationale. Nous soutenons fermement les pays latino-américains dans leur lutte pour la sauvegarde de leurs droits maritimes sur une zone large de 200 milles marins. Nous soutenons fermement les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine exportateurs de pétrole et d'autres matières premières dans leur lutte contre le pillage de leurs ressources par des forces étrangères. Nous soutenons fermement les pays en voie de développement dans leur lutte contre les pays impérialistes qui font supporter à autrui le poids de leur crise économique. Nous soutenons fermement les pays moyens et petits dans leur lutte contre la spoliation de leurs ressources halieutiques par les grandes puissances.

158. Les pays en voie de développement doivent, à notre avis, compter avant tout sur leurs propres forces pour rattraper leur retard économique et ne considérer l'aide extérieure que comme un appoint. Les peuples du monde entier se soutiennent mutuellement dans leurs justes luttes. Les pays qui se sont déjà libérés sont d'autant plus tenus d'apporter soutien et assistance aux pays qui souffrent encore de l'oppression et de l'agression. Cependant, certains se servent aujourd'hui de l'aide comme d'un moyen pour exercer leur emprise sur d'autres pays et étendre leur propre sphère d'influence. Lorsqu'ils accordent une aide à d'autres pays, ils se posent en bienfaiteurs et exigent toutes sortes de privilèges. Ils envoient dans les pays bénéficiaires des experts et des conseillers qui se comportent en tyrans, ne cessent de donner des ordres et veulent en imposer. Comment peut-on appeler aide cette façon d'agir ?

159. Nous estimons que tous les pays qui offrent avec sincérité leur assistance, y compris une assistance multilatérale fournie par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, doivent aider les pays qui la reçoivent et non les exploiter. Ils doivent prêter sans intérêt, ou du moins à de faibles taux. Au lieu d'exiger le remboursement de ces prêts, ils doivent consentir des délais de grâce. Lorsqu'ils accordent des prêts ou d'autres formes d'assistance, ils doivent respecter strictement la souveraineté des Etats bénéficiaires, sans assortir leur aide d'aucune condition ni réclamer de privilège. Le but de l'assistance doit être d'aider les pays bénéficiaires à se suffire à eux-mêmes et à développer une économie nationale indépendante. Les donateurs ne doivent pas les réduire à un état de dépendance et de subordination au nom de "l'aide économique" et de "la division internationale du travail" et encore moins les placer sous leur emprise sous prétexte qu'ils les "aident". La Chine, elle aussi, a reçu autrefois une aide extérieure et en a fait directement l'expérience. C'est la raison pour laquelle lorsque nous accordons aujourd'hui une aide à d'autres pays, nous nous efforçons de nous conformer aux principes susmentionnés. Certes, nos moyens restent limités dans ce domaine et l'aide que nous pouvons donner n'est pas considérable. Mais nous soutenons qu'il faut préconiser ces principes et les appliquer dans le monde entier.

160. J'aborderai maintenant la question du désarmement. Il y a peu de temps, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont abouti, à l'issue de pourparlers de haut niveau, à certains accords sur la limitation des armements stratégiques. Si l'on

considère qu'il s'agit seulement d'accords de caractère bilatéral entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, alors nous n'avons aucune observation à présenter à ce sujet. Mais, si on les grossit en prétendant que c'est un immense succès sur la voie d'une diminution de la menace de guerre nucléaire, nous ne sommes pas d'accord. Ces accords n'imposent qu'une restriction quantitative à certains armements nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis sans les soumettre à aucune limite qualitative ni aborder la question de la destruction des armes nucléaires. Il est tout à fait impossible de les considérer comme un premier pas vers le désarmement nucléaire; ils marquent au contraire le début d'une nouvelle étape dans la course aux armements nucléaires entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Avant que l'encre des accords n'ait séché, l'un de ces Etats s'est hâté d'essayer des armes nucléaires d'un nouveau type et l'autre a déclaré son intention d'accroître considérablement et sans délai ses dépenses militaires. Comment peut-on présenter cela comme une réduction de la menace de guerre nucléaire ? A notre avis, il ne faut pas caresser de douces illusions sur ces accords. En 1921, les principales puissances navales d'alors ont imposé une limitation au tonnage total de leur flotte respective de bâtiments de ligne cuirassés, limitation qu'elles ont confirmée en 1930. Tout le monde sait ce qui en est advenu en définitive, mais il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui cet épisode.

161. De plus, dans le document énonçant les principes fondamentaux qui doivent régir leurs relations¹⁷, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont déclaré qu'ils ont la responsabilité particulière de prévenir les conflits susceptibles d'aggraver la tension internationale et ils ont mutuellement reconnu les intérêts de leur sécurité respective fondés sur le principe de l'égalité. De quelle responsabilité particulière et de quels intérêts égaux en matière de sécurité s'agit-il ? Ne s'agit-il pas, selon la "théorie" de Khrouchtchev, d'une coopération soviéto-américaine pour dominer le monde ? Mais s'il est facile de tenir ce langage, il sera moins commode de le traduire en action.

162. Comme chacun sait, la guerre est le prolongement de la politique et c'est là une vérité que l'invention et la mise au point des armes nucléaires n'ont pas changée ni ne changeront. La seconde guerre mondiale n'a été suivie d'aucune nouvelle guerre mondiale, mais les guerres locales de types divers n'ont jamais cessé. Pourquoi ? Parce que l'impérialisme recourt à la force armée pour perpétuer l'agression et l'expansion. L'oppression engendre la résistance et l'agression déclenche la lutte contre l'agression, et ce sera toujours ainsi tant que subsistera l'impérialisme. Mais le Gouvernement soviétique affirme maintenant qu'à l'ère nucléaire il n'existe pas d'autre voie que la coexistence pacifique entre les Etats, qui présuppose le renoncement à l'emploi de la force dans les relations internationales, autrement dit le non-recours tant aux armes nucléaires qu'aux armes classiques. Il a même propagé la théorie alarmiste selon laquelle la force de destruction des armes classiques elles-mêmes aurait pris des proportions telles que, utilisées massivement, elles pourraient anéantir des nations entières. Le monde serait cependant en sûreté une fois adoptée une résolution concernant le non-recours à la force

¹⁷ *Ibid.*, Supplément d'avril, mai et juin 1972, document S/10674.

dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Mais c'est une simple supercherie. En fait, le Gouvernement soviétique ne croit pas à sa propre théorie. Elle transparaît quelque peu au Moyen-Orient, où il a fourni des armes à des pays arabes en leur interdisant de les utiliser. Cependant, l'année dernière, pendant la guerre indo-pakistanaise, il a ouvertement soutenu le Gouvernement indien dans son agression armée contre le Pakistan. De quelle forme de non-recours à la force s'agit-il là ?

163. On condamne la guerre comme étant un moyen barbare de régler les différends parmi les hommes. Mais nous savons pertinemment que la guerre est inévitable tant que la société demeure divisée en classes et que l'homme continue d'être exploité par l'homme. Il y a deux catégories de guerres : les guerres justes, que nous appuyons, et les guerres injustes auxquelles nous nous opposons. Un socialiste qui se respecte ne devrait pas s'opposer à toutes les guerres sans distinction. Le non-recours à la force dans les relations internationales est conditionnel et non pas inconditionnel et la condition à remplir est la coexistence pacifique fondée sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, l'égalité et l'intérêt mutuel. Pour cela, il est impératif de combattre la politique d'agression et d'expansion de l'impérialisme, quel qu'il soit. Tant que l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme sous une forme ou sous une autre recourent à la force pour asservir, agresser, dominer et menacer la majeure partie des pays, c'est trahir les peuples du monde que de préconiser sans distinction aucune, de façon inconditionnelle et absolue, le renoncement à l'emploi de la force dans les relations internationales. Qui-conque tient encore tant soit peu au socialisme devrait proposer quelque chose d'acceptable, par exemple de s'opposer à l'agression dans les relations internationales, en particulier quand cette agression est appuyée par des armes nucléaires. Pourquoi, au lieu de cela, faire une piteuse proposition comme celle du non-recours à la force dans les relations internationales et de l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires ? N'est-ce pas trahir ainsi ses véritables intentions ?

164. L'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires, que c'est là une proposition à résonance combien agréable et combien identique à celle de la Chine, mais, en réalité, totalement différente. A notre sens, le premier pas vers l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires devrait être la conclusion d'un accord sur la non-utilisation des armes nucléaires. La Chine, quant à elle, a publiquement déclaré qu'à aucun moment et en aucune circonstance elle n'utilisera la première les armes nucléaires. Cela prouve sans équivoque qu'elle développe son armement nucléaire pour pouvoir se défendre et pour briser le monopole des armes nucléaires et, cette étape atteinte, pour les éliminer. Si l'Union soviétique poursuit les mêmes fins défensives comme elle le prétend, pourquoi son représentant n'ose-t-il pas le déclarer du haut de cette tribune ? Comment peut-elle faire croire à la sincérité de sa proposition ronflante d'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires, alors qu'elle brandit constamment la menace de ces armes, qu'elle s'oppose obstinément à ce que les pays dépourvus de ces armes ou n'en ayant guère en

possèdent et en mettent au point, qu'elle perfectionne et développe fiévreusement son propre arsenal et le déploie à la porte d'autres pays ? Elle soutient que le renoncement au recours à la force et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires ne seront efficaces que liés l'un à l'autre. Cela revient, en fait, à exiger que les peuples du monde renoncent à leur lutte armée contre l'agression, faute de quoi, on emploiera contre eux des armes nucléaires. N'est-ce pas la logique même ? Des paroles ronflantes ne servent à rien. Aussi diplomatique que soit son libellé, la proposition du Gouvernement soviétique revient à exiger que toutes les nations et tous les peuples opprimés du monde s'inclinent docilement devant la menace nucléaire d'une ou des deux superpuissances. Mais l'Union soviétique a grossièrement sous-estimé le degré de conscience politique des peuples du monde.

165. Afin d'éliminer réellement la menace nucléaire, il est nécessaire d'interdire et de détruire complètement les armes nucléaires. Or, le Gouvernement soviétique n'ose pas s'engager à ne pas utiliser, le premier, les armes nucléaires ni soulever la question de l'interdiction et de la destruction totales des armes nucléaires, mais se borne à prêcher la cessation de tous les essais nucléaires. Pourquoi ? Tout le monde sait que l'Union soviétique a procédé à des centaines d'essais nucléaires. Après en avoir fait suffisamment dans l'atmosphère, elle a proposé l'interdiction partielle des essais nucléaires et maintenant, ayant procédé à suffisamment d'essais souterrains, elle propose l'interdiction de tous les essais nucléaires. En effet, elle a pu faire tous les essais nécessaires et dès lors qu'elle cesse d'en avoir besoin, les autres n'ont pas le droit d'en faire. Après la conclusion du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], c'est un nouveau piège qu'elle dresse dans le dessein de maintenir son monopole nucléaire. Comme le dit un proverbe chinois, "Libre à l'homme de loi d'incendier des maisons, défense à l'homme du peuple d'allumer sa lanterne." La Chine ne s'y laissera jamais prendre. A aucun moment et en aucune circonstance, elle ne reconnaîtra ce droit à l'Union soviétique ni à aucune autre puissance nucléaire. Ces puissances, et elles seules, ont le droit de mettre au point des armes nucléaires; seules, elles peuvent menacer les autres à qui il est interdit d'exercer le droit de légitime défense. Peut-on accepter pareille logique sur terre ? Etant donné la situation actuelle, si l'on se contente de suspendre tous les essais nucléaires sans interdire complètement l'utilisation des armes nucléaires et sans les détruire totalement, on ne fera qu'empêcher les pays dépourvus d'armes nucléaires ou n'en possédant guère de développer leur potentiel nucléaire aux fins de leur légitime défense, sans compromettre en rien l'hégémonie nucléaire des superpuissances. Par sa proposition, le Gouvernement soviétique cherche en fait à exploiter les aspirations légitimes de nombreux pays à la paix, de façon à maintenir son monopole et sa supériorité nucléaires et, partant, à avoir ses coudées franches pour faire du chantage nucléaire auprès de pays dépourvus d'armes nucléaires ou n'en possédant guère. On ne peut ni se nourrir ni se vêtir d'armes nucléaires. La Chine est un pays en voie de développement et elle ne veut certainement pas dépenser un sou de plus qu'il n'est nécessaire dans ce domaine. Si elle fait des essais nucléaires, c'est parce qu'elle y est obligée. Ces essais sont effectués au fin fond de son territoire et ils sont peu

nombreux. La Chine est à tout moment disposée à cesser tous ses essais nucléaires, mais elle le fera seulement lorsque les armes nucléaires des superpuissances nucléaires et de tous les pays dotés de telles armes seront complètement interdites et détruites, pas avant.

166. Pour ce qui est de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, nous avons déjà exposé la position et les vues du Gouvernement chinois lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale [1983^{ème} et 2022^{ème} séances]. Nous ne pouvons accepter la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans sa lettre du 14 août 1972 [A/8757] au Secrétaire général : la "conférence mondiale du désarmement" proposée par l'Union soviétique ne remplit pas les conditions voulues et n'a pas d'objectifs précis. Ce ne serait qu'un aéroplane de l'éloquence creuse, où l'on débiterait de sublimes discours, dénués de toute cohérence, sans résoudre aucun problème pratique. Cette conférence ne servirait qu'à abuser les peuples du monde et à les tranquilliser. Il vaut mieux qu'elle n'ait pas lieu.

167. Voici donc la véritable situation qui règne aujourd'hui dans le monde : les deux superpuissances maintiennent dans de nombreux pays toutes sortes de bases militaires, y compris des bases nucléaires, et d'importantes forces armées, dont certaines sont équipées de missiles et d'armes nucléaires; leurs avions, leurs navires de guerre et leurs sous-marins, y compris ceux chargés d'armes nucléaires, vont partout et, jusqu'à ce jour, elles ont refusé de s'engager à ne pas utiliser les premières les armes nucléaires, notamment contre des pays non dotés d'armes nucléaires. Tous les pays dépourvus de ces armes et ceux qui n'en possèdent guère sont exposés à leur menace à des degrés divers. Le plus urgent maintenant est d'obtenir le retrait des forces armées étrangères, plutôt que la réduction des armements. Que les deux superpuissances rapatrient toutes leurs forces armées, tant nucléaires que classiques. Si elles refusent même d'évacuer leurs troupes, comment peut-on croire qu'elles sont disposées à réduire leurs armements ?

168. On réclame le désarmement général et complet depuis plus d'une douzaine d'années. Mais à quoi a-t-on abouti ? A l'expansion générale et complète des armements par les deux superpuissances, alors que les moyens et petits pays ne sont pas en mesure de se défendre adéquatement. Cette supercherie doit cesser. Pour qu'une conférence mondiale du désarmement, au lieu de tomber dans un échange de verbiages trompeurs, puisse prendre un bon départ et travailler fructueusement, il faut, avant sa convocation, remplir les conditions voulues. Autrement dit, il faut tout d'abord que tous les pays dotés d'armes nucléaires, et en particulier l'Union soviétique et les Etats-Unis qui possèdent le stock le plus important, s'engagent sans équivoque à ne pas utiliser ces armes les premiers, à aucun moment et en aucune circonstance, non seulement les uns contre les autres, mais, ce qui est plus important, contre les pays non dotés d'armes nucléaires; il faut qu'ils rapatrient toutes leurs forces armées, y compris celles équipées de missiles nucléaires; il faut qu'ils démantèlent toutes leurs bases militaires établies sur le territoire d'autres pays, y compris les bases équipées d'armes nucléaires. C'est seulement lorsque ces conditions seront remplies que tous les pays, grands et petits, pourront

discuter et résoudre, sur un pied d'égalité, les importantes questions de l'interdiction et de la destruction totales des armes nucléaires et de la réduction des armes classiques.

169. Depuis le début de l'année, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont beaucoup accompli grâce aux efforts concertés d'une majorité écrasante des Etats Membres. Il y a lieu de mentionner tout particulièrement les réunions spéciales que le Conseil de sécurité a tenues en Afrique pour examiner les problèmes africains. Cette décision sans précédent a été prise à la demande d'un grand nombre de pays africains. Lors de ces réunions, des résolutions utiles ont été adoptées sur certains problèmes africains. A la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue dans la capitale du Chili, un grand nombre de pays en voie de développement ont décrit vigoureusement les mesures commerciales, tarifaires, monétaires et autres auxquelles certains pays développés ont recours pour monopoliser les marchés internationaux et faire subir le poids de leur propre crise économique à d'autres pays dont ils intensifient le pillage et l'exploitation, aggravant ainsi le paradoxe international selon lequel "les riches s'enrichissent pendant que les pauvres s'appauvrissent". Les pays en voie de développement ont énergiquement demandé qu'il soit mis fin à cet état de choses. A la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue dans la capitale de la Suède, les pays du tiers monde ont été nombreux à condamner vigoureusement la politique d'agression et de guerre menée par l'impérialisme et à émettre un certain nombre d'idées justes et d'opinions raisonnables sur la protection et l'amélioration de l'environnement. Lors des sessions du Comité du fond des mers, un grand nombre de pays du tiers monde ont engagé une lutte résolue pour défendre leurs ressources naturelles et ont réaffirmé à juste titre que chaque pays a le droit de définir l'étendue de ses eaux territoriales et de sa juridiction. A toutes ces réunions et conférences les pays du tiers monde ont été nombreux à manifester leur volonté ferme de combattre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et ont joué un rôle important.

170. Toutefois, il nous faut indiquer à regret qu'en raison de l'obstruction à laquelle se livrent une ou les deux superpuissances, l'ONU demeure faible et impuissante face à de nombreux problèmes internationaux d'importance majeure. Certaines résolutions justes de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent toujours pas être mises en application en raison des obstacles dressés par une ou deux grandes puissances. Nombre d'organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées encore sous l'emprise d'une minorité de pays ne correspondent pas aux besoins et aux vues de la majorité des pays du tiers monde. Discuter sans prendre de décisions et prendre des décisions sans les mettre en œuvre sont des phénomènes grands et pourtant courants au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il importe de remédier rapidement à cette situation.

171. Je voudrais maintenant exprimer les vues du Gouvernement chinois sur la révision de la Charte des Nations Unies. Nul n'ignore que la Charte des Nations Unies a été élaborée vers la fin de la seconde guerre mondiale et qu'elle est le produit de la conjoncture historique de l'époque. Or, l'histoire progresse et les choses évoluent. Il est évident que la Charte, rédigée il y a 27 ans, ne correspond plus, à bien

des égards, aux changements profonds survenus dans la situation internationale et au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les Membres fondateurs de l'Organisation étaient au nombre de 51 et depuis lors plus de 80 pays, nouvellement indépendants pour la plupart, y sont entrés. Il est donc compréhensible de demander que la Charte des Nations Unies reflète pleinement la situation mondiale actuelle. A notre avis, il faut, tout en soutenant les objectifs et principes de la Charte, examiner soigneusement les arguments des divers pays qui jugent nécessaire de la réviser pour que le principe de l'égalité de tous les Membres, petits ou grands, soit réellement respecté. Bien entendu, nous estimons par ailleurs que la révision de la Charte est une question grave et importante et nous sommes disposés à l'envisager sérieusement de concert avec les autres Membres.

172. Le monde se trouve à la croisée des chemins et il en est de même de l'Organisation. Si elle veut recouvrer son prestige et jouer le rôle qui lui revient, il faut qu'elle s'adapte à l'évolution du monde, qu'elle se fasse l'interprète des justes demandes d'un grand nombre de ses membres et des peuples du monde, qu'elle agisse strictement en conformité avec les buts et principes de la Charte et qu'elle ne se laisse plus manipuler ni contrôler par les grandes puissances. Elle doit être digne de confiance dans ses paroles et résolue dans ses actes. Sinon, elle ne pourra que difficilement éviter de prendre en fin de compte la voie déjà suivie par la Société des Nations. La délégation chinoise est prête à collaborer avec les délégations de tous les pays épris de paix et de justice, pour que l'Organisation des Nations Unies puisse réellement contribuer à sauvegarder la paix internationale et à promouvoir le progrès de l'humanité.

M. Raymond (Haïti), vice-président, prend la présidence.

173. M. POTOLOT (République centrafricaine) : La brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale du représentant de la Pologne nous comble de joie. Elle constitue, à nos yeux, à la fois un hommage rendu à ses grandes qualités d'homme d'Etat, à ses vastes connaissances des problèmes internationaux et un honneur fait à la Pologne, pays ami de la République centrafricaine.

174. Je voudrais, en associant la délégation centrafricaine aux chaleureuses félicitations et aux vœux qui lui ont été adressés à cette occasion, l'assurer de notre entière collaboration et exprimer la profonde conviction que, sous sa direction éclairée, nos travaux connaîtront des résultats à la mesure de sa compétence et dignes de l'Organisation des Nations Unies.

175. Il me plaît également de rendre hommage à son illustre prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie. Nous nous souvenons encore, avec reconnaissance, de son tact et de sa haute compétence, grâce auxquels nous avons œuvré avec sérénité au cours d'une session particulièrement délicate.

176. Enfin, c'est pour moi un plaisir tout particulier de renouveler à notre éminent secrétaire général, M. Kurt Waldheim, les félicitations personnelles du général d'armée Jean-Bedel Bokassa, président à vie de la République centrafricaine, du Gouvernement et du peuple centrafricains tout entiers, de même que mes félicitations per-

sonnelles, à l'occasion de son accession au poste si élevé mais combien astreignant auquel il a été nommé à la fin de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

177. Nous n'ignorons pas les nombreuses difficultés qui sont les siennes, mais nous savons aussi combien il donne le meilleur de lui-même pour les surmonter. En l'assurant de notre soutien inconditionnel, nous ne pouvons que lui souhaiter beaucoup de courage et une excellente santé afin qu'il puisse s'occuper le plus longtemps possible de notre organisation.

178. L'an 1972 aura été une année de détente, matérialisée par le processus de changements profonds intervenus dans la structure des relations internationales et, plus particulièrement, entre les grandes puissances. Il y a lieu de noter : l'accord soviéto-américain pour la limitation des armes stratégiques offensives et défensives; l'accord quadripartite sur Berlin; l'accord entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne et l'Accord entre la République fédérale et l'Union soviétique; la négociation d'un traité de normalisation des relations entre les deux Allemagnes; l'annonce d'une conférence sur la sécurité européenne; l'entente entre la Chine populaire et les Etats-Unis d'Amérique; la visite de M. Tanaka, premier ministre du Japon, en Chine populaire; le rapprochement entre les deux Corées; et que sais-je encore ?

179. Ces changements ont été accueillis avec joie et satisfaction par la communauté internationale et singulièrement par mon pays, la République centrafricaine, dont la politique, tant intérieure qu'extérieure, est essentiellement basée sur la paix, et ils représentent à coup sûr des progrès que l'on ne saurait méconnaître.

180. Mais, malheureusement, force nous est de constater que certains principes de la Charte sont encore loin d'être observés.

181. La paix demeure constamment troublée par la persistance ou la naissance de nombreux conflits dans plusieurs parties du monde.

182. La course aux armements éloigne de jour en jour l'échéance du désarmement. La division internationale du travail, savamment entretenue par certains, creuse un fossé de plus en plus profond entre un monde superindustrialisé, repu et satisfait, et un monde où la faim, la maladie, l'ignorance, le dénuement et la misère constituent le lot quotidien de centaines de millions d'êtres humains.

183. Des peuples entiers sont encore maintenus dans les chaînes du colonialisme et dans le mépris des racistes, tandis que le néo-colonialisme tente de maintenir et de consolider ses intérêts, en organisant, en aidant, en encourageant des activités subversives et des complots destinés à changer, par la violence, le régime des Etats dans lesquels il estime ses intérêts lésés ou simplement menacés.

184. Bref, nous devons constater avec amertume que la paix sociale, la paix économique et la paix tout court restent encore à atteindre.

185. En effet, ma délégation reste profondément consciente que la guerre en Asie du Sud-Est, soutenue sans scrupule par certaines grandes puissances, continue encore à semer le désarroi dans les cœurs meurtris des peuples du Viet-Nam et du Cambodge, pourtant désireux de paix et de bonheur. C'est avec satisfaction que nous avons entendu la déclaration faite du haut de cette tribune, il y a quelques jours, par M. William Rogers, secrétaire d'Etat américain [2038^{ème} séance], tendant à un cessez-le-feu dans toute l'Indochine, sous surveillance internationale, et au retrait total des troupes des Etats-Unis d'Amérique, permettant ainsi aux Vietnamiens de régler eux-mêmes leurs problèmes et de se prononcer librement sur leur avenir. Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas là d'une simple cogitation, mais bien d'une déclaration de haute portée politique, qui connaîtra sans plus tarder un commencement d'exécution.

186. La crise du Moyen-Orient continue d'être un souci majeur pour l'Organisation. Nous persistons à croire que la seule voie vers un règlement pacifique de ce douloureux conflit passe par la stricte application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et par la reprise de la mission Jarring.

187. Que dire de la persistance du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique, et notamment en Afrique australe ? En Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe, au Mozambique et en Guinée (Bissau), la dignité de l'homme noir est et demeure sans cesse bafouée. Ses droits fondamentaux et inaliénables à l'autodétermination sont constamment foulés aux pieds, en dépit de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

188. L'alliance impie qui s'est nouée en Afrique australe entre les forces du colonialisme portugais et celles du racisme de Pretoria et de Salisbury, en vue de maintenir la suprématie de la minorité blanche, constitue le crime le plus odieux du siècle contre l'humanité.

189. Nous dénonçons et condamnons sans appel l'attitude de certaines puissances, qui non seulement encouragent les régimes racistes établis en Afrique australe et la politique lusitanienne dans les colonies portugaises, mais continuent à livrer des armes à ces régimes en vue de perpétuer la domination étrangère en Afrique et de favoriser sa reconquête à partir de ces bastions diaboliques.

190. A ce propos, nous invitons instamment les pays directement ou indirectement intéressés à prendre en considération les déclarations de Lusaka¹⁸, de Mogadishu¹⁹ et celle, toute récente, de Georgetown, en 1972, sur ces questions. Notre ferme conviction est et demeure qu'il devient impérieux que des mesures appropriées soient prises afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies

¹⁸ Déclaration sur la paix, l'indépendance, le développement, la coopération et la démocratisation des relations internationales, adoptée à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka, Zambie, du 8 au 10 septembre 1970.

¹⁹ Adoptée à la septième Conférence au sommet des Etats d'Afrique orientale et centrale, tenue à Mogadishu du 18 au 20 octobre 1971.

de jouer un rôle plus grand et plus efficace dans l'élimination du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique, et dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

191. L'application intégrale, par tous les pays Membres, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies est, à notre avis, un des éléments essentiels de cette lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale. Il nous plaît de saluer ici les efforts louables déjà entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines et de l'encourager à poursuivre dans cette voie.

192. Mais comment terminer ce chapitre sans évoquer ici un problème qui a fait "la une" de la tendancieuse presse internationale, problème introduit insidieusement au sein de cette assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ? Je veux parler, bien sûr, de la question ougandaise.

193. En effet, en dépit du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et du principe du respect de la souveraineté nationale, force nous est de constater que certaines grandes puissances continuent à orchestrer des campagnes de calomnie et de dénigrement contre d'autres Etats, épris de paix et de justice.

194. Vous me permettrez de dire à ce sujet que ma délégation s'est vivement étonnée qu'après avoir essuyé un échec sans précédent, à la suite du rejet unanime par le peuple zimbabwe de ce qu'elle a appelé les "arrangements anglo-rhodésiens", la Grande-Bretagne, cette même Grande-Bretagne, tente une fois de plus, par des manœuvres basses et fallacieuses, de mobiliser l'attention du monde entier sur un problème relevant de la souveraineté exclusive d'un pays frère, la République ougandaise.

195. Nous pensons, quant à nous, qu'il n'est nullement du ressort de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale de trouver une solution quelle qu'elle soit au problème de l'expulsion de ce que le représentant de l'Ouganda appelait, à juste titre, au cours d'une conférence régionale récemment tenue en Afrique, "des citoyens britanniques d'origine asiatique".

196. Qu'est-ce à dire ? Voudrait-on ériger notre organisation en un tribunal international partisan ? Non ! Le problème posé à la réflexion de l'Assemblée est un faux problème que nous nous devons de combattre, notamment en nous opposant à son examen car, aux yeux de ma délégation, il s'agit là d'un problème essentiellement intérieur à l'Ouganda.

197. Et comment expliquer que la Grande-Bretagne puisse refuser d'accueillir sur son propre territoire des sujets britanniques expulsés de l'Ouganda pour la seule raison qu'ils sont d'origine asiatique et nous demander, à nous Nations Unies, de résoudre en son lieu et place un problème qui la concerne directement ?

198. De nos jours, les idées de paix, de sécurité, de développement d'une coopération multilatérale de vaste portée rencontrent le soutien et l'appréciation d'un nom-

bre sans cesse grandissant de pays. Des conditions réelles existent, telles que les relations commerciales et économiques internationales, qui peuvent, nous en sommes sûrs, devenir un facteur du maintien et du renforcement de la paix et du progrès économique et social de tous les peuples. C'est imbus de cette conviction que nous déclarions l'année dernière, du haut de cette même tribune :

“Pour nous, pays à faible revenu, l'objectif le plus important est et demeure le progrès économique et social de nos populations. C'est la priorité de nos priorités.”
[1958ème séance, par. 223.]

199. Nous émettions par ailleurs le vœu fervent que l'Organisation des Nations Unies puisse grouper les pays industrialisés et les pays en voie de développement dans un réseau de coopération en matière économique, commerciale, technique, sociale et culturelle; ce faisant, elle contribuerait largement, dans un monde plein d'inégalités, à la transformation de la condition humaine.

200. L'une de ces inégalités consiste, on le sait, dans l'accentuation quotidienne de la détérioration des termes de l'échange qui, privant les pays en voie de développement de ressources importantes dans leur lutte sans merci pour le progrès économique, contribue à élargir le fossé qui sépare les pays nantis des pays défavorisés.

201. L'état de la coopération internationale entre pays industrialisés et pays du tiers monde est loin d'être satisfaisant. Force nous est de constater aujourd'hui que la troisième session de la CNUCED à Santiago du Chili n'a pas apporté d'ouverture nouvelle dans le domaine des échanges commerciaux, ni permis d'enregistrer des progrès réels dans l'application tant souhaitée des préférences généralisées. Nous attendons toujours un redressement spectaculaire de la courbe des transferts de capitaux, demeurée malheureusement stationnaire.

202. Pouvait-il en être autrement lorsque certaines grandes puissances s'étaient déjà montrées réticentes quant à l'opportunité de la tenue même de cette session ?

203. En ce qui concerne l'aide publique, elle se trouve aujourd'hui réduite à un niveau de moitié inférieur aux engagements de la Stratégie du développement. L'on peut alors s'interroger sur le devenir de cette stratégie internationale pour la “deuxième Décennie du développement”.

204. Toutefois, nous ne perdons pas l'espoir et souhaitons vivement que les séries de dispositions approuvées par l'Assemblée générale il y a plus d'un an mettront le système de développement des Nations Unies en mesure de dispenser efficacement des ressources plus importantes. C'est avec impatience que nous attendons la mise en place effective de toutes ces mesures.

205. Par ailleurs, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'user de son influence auprès de ses institutions spécialisées de prêt au développement en vue d'encourager une plus grande assistance aux pays défavorisés.

206. A cet égard, nous estimons que ces organismes financiers devraient accorder plus d'audience à certains

projets vitaux pour les pays en voie de développement et tout particulièrement pour les plus défavorisés d'entre eux, tels que les pays sans littoral, au rang desquels se trouve mon pays, la République centrafricaine, lorsque, pour des raisons diverses, ces projets ne trouvent pas de financement dans le cadre de l'assistance bilatérale ou auprès des bailleurs de fonds privés.

207. Les pays sous-développés sans littoral ont le sentiment très net que les mesures spéciales prises en leur faveur ne pourront répondre à leurs besoins tant qu'ils n'auront pas la possibilité de participer effectivement au commerce mondial et à son expansion et tant qu'il ne leur sera pas garanti le droit d'accéder à la mer et de disposer des facilités nécessaires en matière de transit.

208. A ce propos, c'est avec un immense plaisir que j'appelle l'attention de l'Assemblée sur les efforts communs des pays africains en vue de réaliser le projet routier — dont l'importance n'échappe à personne — devant relier Mombassa à l'est et Lagos à l'ouest du continent africain. C'est là un projet qui mérite l'appui sans réserve de la communauté internationale.

209. Par contre, c'est avec angoisse que nous nous trouvons dans la pénible obligation de clamer une fois de plus, du haut de cette tribune, que le projet de chemin de fer devant relier la République centrafricaine à l'océan Atlantique, pour désenclaver ainsi mon pays, projet dont les études ont été élaborées depuis plusieurs années et soumises à la Banque mondiale pour financement, continue à rester indéfiniment en souffrance dans les bureaux de cet important organisme international, dont nous sommes pourtant membre à part entière. Les raisons d'une telle indifférence, d'une telle attitude à notre égard, ne sont pas au niveau de notre modeste compréhension. Mais devant de telles situations, comment parler du règne de la justice sociale et de la paix dans le monde ?

210. Je ne voudrais pas passer sous silence un problème qui préoccupe le Gouvernement centrafricain, à savoir le problème de l'environnement. Il me plaît ici de rappeler que mon pays était présent à la Conférence de Stockholm et a pris une part très active à ses assises.

211. Bien que la République centrafricaine ne connaisse pas encore au même titre les problèmes de l'environnement que les pays industrialisés — et Dieu merci ! —, elle souhaite néanmoins, parce que consciente de l'interpénétration des problèmes du développement dans son ensemble et de l'environnement, que les Nations Unies, qui ont une importante responsabilité en la matière, prennent dès à présent certaines mesures adéquates dans l'intérêt du mieux-être de l'homme et du devenir de l'humanité. Les Nations Unies ne doivent pas adopter à l'égard du problème de la protection de l'environnement une attitude de laisser-aller. Le moins que nous puissions en attendre, c'est une politique de vigilance.

212. Il est évident que les pays en voie de développement reconnaissent la nécessité des capitaux étrangers mais n'attendent pas de miracle de l'apport extérieur.

213. Nous avons aussi conscience que l'aide extérieure ne peut être efficace qu'appuyée sur un effort national intense.

La République centrafricaine, quant à elle, sous l'impulsion de son dynamique chef d'Etat, Son Excellence le général d'armée Jean-Bedel Bokassa, et dans le cadre de l'Opération Bokassa, vaste stratégie originale de développement harmonieux de toutes les potentialités de notre nation, dont j'ai parlé longuement l'année dernière en ce même lieu [1958^{ème} séance], est résolument tournée vers une participation nationale soutenue, aux efforts de développement économique, social et culturel de notre pays.

214. Les résultats de cette stratégie, notamment dans le domaine agricole, ont largement dépassé nos prévisions et nous pensons légitimement que les organismes spécialisés des Nations Unies, qui nous prêtent déjà leur concours, intensifieront dans les années à venir leurs interventions en faveur de cette grande œuvre nationale, pour le bonheur du laborieux peuple centrafricain.

215. Dans le contexte actuel de notre monde constamment troublé, nous ne pouvons que souhaiter que la deuxième Décennie soit la conjugaison de la Décennie du développement et de celle du désarmement. Les deux sont intimement liées, à notre avis, et elles doivent se fondre — sinon dans la lettre, du moins dans l'esprit — dans une décennie de la coopération pacifique pour le mieux-être de tous les peuples.

216. Il ne serait pas utopique de demander à l'Organisation des Nations Unies, qui porte nos espoirs pour l'avènement d'un monde meilleur, de tout mettre en œuvre pour que notre époque, qui voit s'élaborer la civilisation de l'universel, soit le commencement du règne d'une authentique fraternité et de la justice dans le monde.

217. "Peuples des Nations Unies, par toute la planète, attaquons-nous aux maux qui menacent la paix, dans les immensités vierges des océans et de l'espace, procédons en paix à la moisson."

218. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de la République khmère dans l'exercice de son droit de réponse.

219. **M. LONG BORET (République khmère)** : J'ai déjà eu l'occasion à cette tribune, le 29 septembre [2047^{ème} séance], d'exposer en détail la situation réelle dans mon pays. Il est regrettable que le représentant de la République populaire de Chine, et certains autres à sa traîne — ceux du Congo et de l'Albanie —, aient cru devoir insister sur une version fautive des événements dans le seul but de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat Membre des Nations Unies. Il est étonnant de voir ces délégués, qui représentent des régimes républicains, venir plaider ici en faveur du retour au Cambodge d'un régime monarchique révolu. A leur intention, et utilisant mon droit de réponse, permettez-moi de rappeler les faits authentiques suivants qu'aucune campagne ne peut déformer.

220. Le maréchal Lon Nol ne s'est pas imposé au peuple khmer. Au contraire, il suit la volonté populaire et il réalise ses vœux. C'est le peuple khmer qui l'a élu au suffrage universel et direct, le 4 juin 1972, à une large majorité, comme premier président de la République.

221. Le Gouvernement de la République khmère n'est pas parvenu au pouvoir en profitant de l'absence de l'ancien chef d'Etat Sihanouk. Ce dernier, dont la trahison et la collusion avec les agresseurs nord-vietnamien et vietcong ont été découvertes par le Parlement, n'a pas osé rentrer au Cambodge après sa destitution de ses fonctions de chef d'Etat. Comme je l'ai déjà mentionné dans mon allocution du 29 septembre, cette destitution a été votée à l'unanimité des voix dans les formes légales prévues par notre constitution alors en vigueur. Le 30 avril 1972, le peuple khmer s'est solennellement et effectivement prononcé contre le régime dictatorial et despotique de Sihanouk au cours d'un référendum national.

222. Il n'y a actuellement en République khmère qu'une seule agression étrangère : celle des Nord-Vietnamiens et des Viet-congs qui, dans leurs visées annexionnistes, exploitent la mégalomanie de Sihanouk et la crédulité de certains qui font le jeu de nos envahisseurs. Ainsi, le peuple khmer, qui ne fait que se défendre contre ses agresseurs, devrait au contraire mériter la sympathie et la compréhension, sinon l'aide et le soutien, de tous les pays Membres des Nations Unies.

223. Aucune parcelle du territoire khmer n'est occupée par les prétendues autant qu'inexistantes forces de Sihanouk. Si vraiment, comme l'a affirmé le représentant de la Chine, ce dernier contrôle 90 p. 100 du territoire khmer, on se demanderait alors pourquoi il ne vient pas s'installer au Cambodge.

224. Nous avouons n'avoir rien compris à l'attitude contradictoire et discriminatoire de ces représentants qui, tout en défendant à cor et à cri le principe de la souveraineté ou de l'autodétermination d'un peuple, essaient au contraire de soutenir un régime et un prince que le peuple khmer souverain a solennellement et définitivement rejeté par un référendum national.

225. Notre surprise n'est pas moins grande de voir ces mêmes délégués qui défendent avec passion le principe de non-agression et de non-ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat aider par contre à camoufler la réalité de l'agression nord-vietnamienne et viet-cong contre le peuple khmer.

226. Sont-ils conscients du fait qu'en soutenant la cause d'un gouvernement en exil ils encouragent l'illégalité et l'anarchie que la grande majorité des nations sont en train de combattre !

227. Sont-ils conscients qu'une telle attitude ne manquera pas de créer un précédent dangereux pour tous les Etats fondés sur les principes démocratiques !

228. En se tenant aux côtés de nos agresseurs, ils ne font qu'encourager un crime que, par principe — du moins l'ont-ils laissé entendre ici —, ils ont violemment et constamment condamné.

229. Par contre, nous sommes encouragés de constater que de nombreux Etats pacifiques ont compris notre situation et continuent à témoigner de la sympathie à la lutte juste et légitime que le peuple innocent de la

République khmère mène jusqu'à présent, et ce malgré la propagande tapageuse menée par les ennemis du peuple khmer pour travestir la vérité.

230. Enfin, on nous reproche d'éprouver une certaine émotion en présentant la cause d'un peuple qui souffre dans sa lutte pour sa survie. Ce faisant, on nous rend un hommage indirect et il me faut en remercier l'auteur. Ce dernier a aussi passé par pas mal d'émotions avant d'être en état de nous jeter la pierre, et il ne manquera pas d'en éprouver d'autres encore dans l'avenir. Qu'il ne se fasse pas trop d'illusions là-dessus !

231. Pour notre part, nous nous faisons une règle de ne jamais nous immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Alors que certains pays changent de leader ou de gouvernement tous les six mois, pourquoi conteste-t-on au

peuple khmer le droit de faire sa propre révolution et de se libérer pour une fois d'un despote qui a déjà exercé 30 ans de pouvoir absolu. Alors qu'il a toujours soutenu et aidé, sous l'égide même de notre organisation, d'autres peuples à se libérer du joug colonial, pourquoi refuse-t-on au peuple khmer ce droit de disposer de lui-même qu'il n'a cessé de préconiser pour d'autres peuples frères ?

232. Ceux qui encouragent nos agresseurs portent une lourde responsabilité devant notre organisation et devant l'histoire. Demain, ils s'apercevront qu'ils ont été dupés et que, consciemment ou inconsciemment, ils se sont faits les complices des assassins du peuple khmer. Mais, pour les victimes, il sera malheureusement trop tard !

La séance est levée à 18 h 50.